

Guide de bonnes pratiques d'inclusivité pour les gestionnaires des Chemins de Saint-Jacques

Interreg
Sudoe



Co-funded by
the European Union

Ultreia_Sudoe



amica



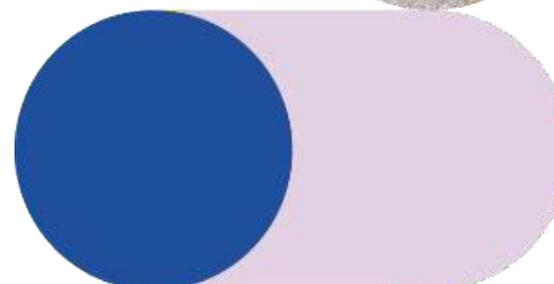
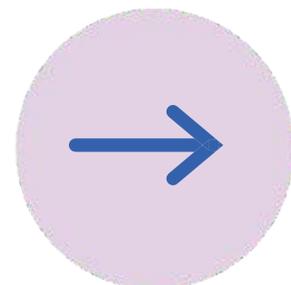
Asociación de Municipios
del Camino de Santiago



Agence française
des chemins
de Compostelle



FACULDADE DE
CIÊNCIAS E TECNOLOGIA



Le présent guide s'inscrit dans le cadre du projet **de coopération transnationale « Activation des ressources culturelles et naturelles sur les Caminos de Santiago du sud-ouest de l'Europe »**. Dossier : ULTREIA_Sudoe S1/4.6/E0068.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'objectif spécifique « Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale » du programme Interreg Sudoe au titre de la priorité 3, « Promouvoir la cohésion sociale et l'équilibre territorial et démographique dans la région SUDOE par l'innovation sociale, la valorisation du patrimoine et les services ».

Il a été préparé par Amica, avec l'assistance technique de COCEMFE Cantabria et la collaboration des partenaires du projet.

Octobre 2024

Indice

<u>Objet du présent guide</u>	<u>02</u>
<u>Destinataires de ce guide</u>	<u>05</u>
<u>Les clés de l'inclusion des personnes handicapées sur les chemins de compostelle</u>	<u>06</u>
<u>Lignes directrices à prendre en compte pour la participation des personnes handicapées, en fonction de leurs besoins.....</u>	<u>09</u>
<u>Recommandations générales pour faire des CdS une destination pour tous.....</u>	<u>20</u>
<u> Information et communication</u>	<u>21</u>
<u> Accessibilité dans les transports</u>	<u>41</u>
<u> Accessibilité dans les itinéraires de la route</u>	<u>45</u>
<u> Accessibilité des services</u>	<u>60</u>
<u> Accessibilité lors d'événements</u>	<u>73</u>
<u> Accessibilité et inclusion à «Haltes sur les chemins»</u>	<u>78</u>

<u>La valeur de l'économie sociale dans les chemis</u>	<u>80</u>
--	---------------------------

[ANNEXE I – QUESTIONNAIRES](#)

[ANNEXE II – RÉFÉRENCES](#)

Objet du présent guide

Ce guide vise à faire connaître les aspects clés que les gestionnaires des chemins de compostelle (ci-après CdS) et les acteurs clés doivent prendre en compte pour faciliter la participation de toutes les personnes aux chemins de compostelle, quels que soient leur handicap, leur santé, leur âge, leur sexe, leur origine ethnique, etc.

Compte tenu du fait que la participation au Chemin peut se faire de différentes manières :

- En tant que pèlerin
- En tant que personne ou entité qui organise des événements, des spectacles...
- En tant que membre de l'équipe professionnelle des acteurs clés du Camino
- En tant que bénévole

L'objectif est de progresser vers un chemin de compostelle inclusif et de promouvoir des actions d'accessibilité et de conception universelle afin que tous puissent exercer leur droit de participer au chemin de compostelle et profiter de l'expérience.

Ensemble, nous pouvons avancer vers un chemin inclusif





Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle

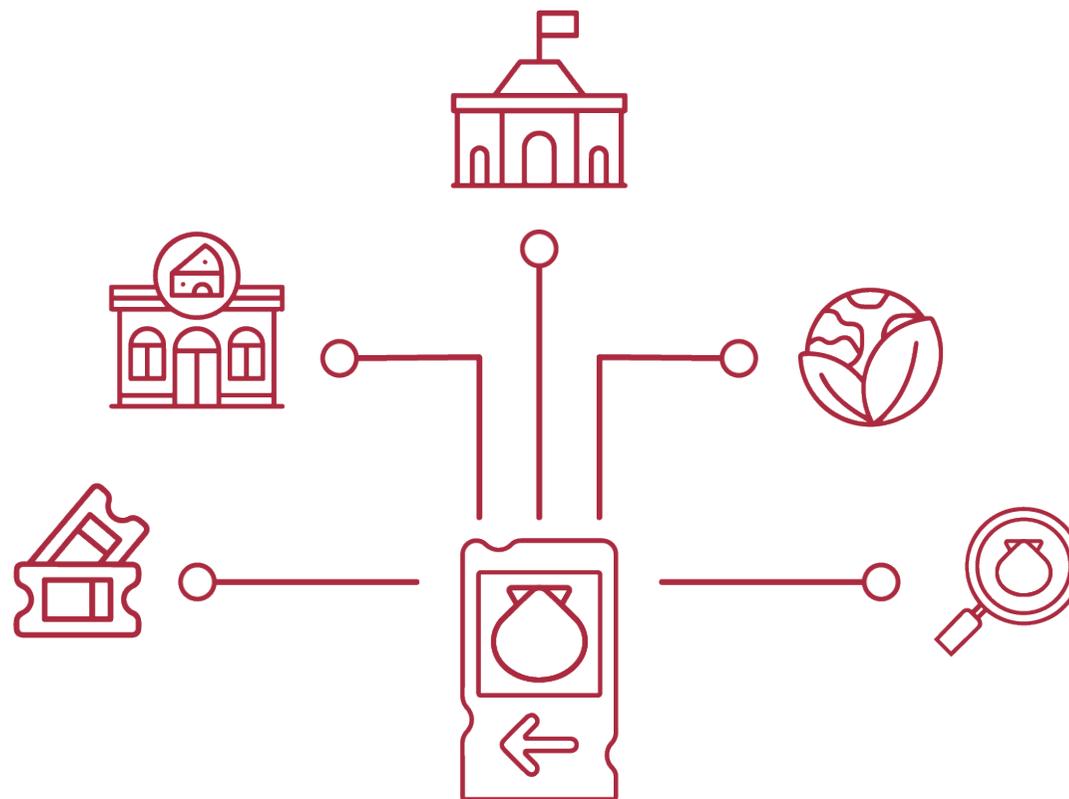
Le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle est un ensemble de chemins de pèlerinage chrétiens d'origine médiévale qui vont à la tombe de Santiago el Mayor, situé dans la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle (Galice. Espagne).

Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ont été déclarés en 1987 le premier itinéraire culturel européen. En 1993, le Chemin français a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, en 1998, le bien « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » a été inscrit à son tour et en 2015 les routes du nord en Espagne.

Le pèlerinage est une expérience unique pour ceux qui le font, et implique également un enrichissement socioculturel et matériel pour les populations à travers lesquelles il passe.

Destinataires de ce guide

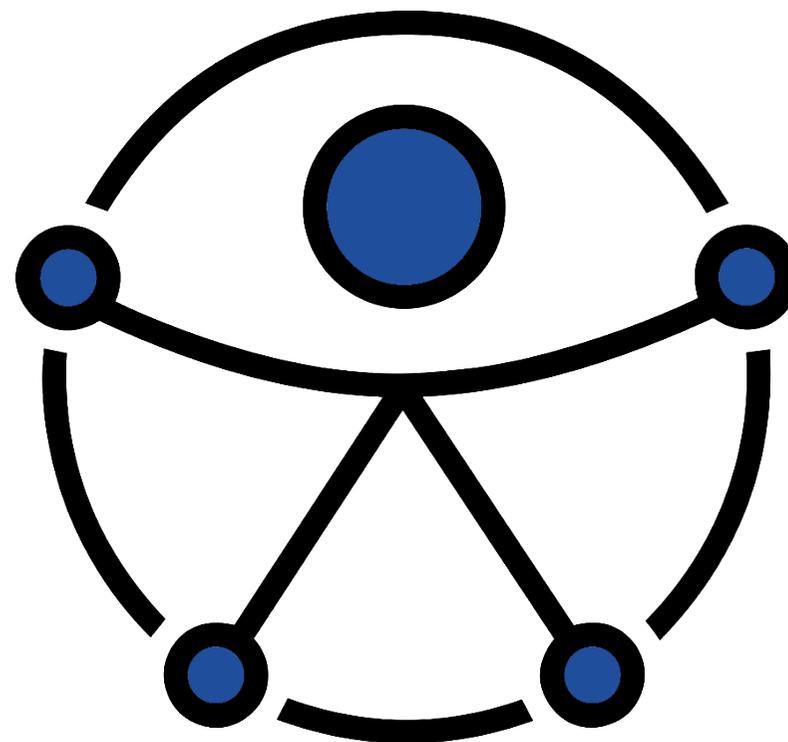
Ce guide s'adresse aux administrations publiques, entités de promotion économique, associations des Amis des CdC, producteurs artisanaux et agricoles, hôteliers, industriels, sociaux, culturels, sportifs, environnementaux, ruraux, de quartier, ou autres qui gèrent, organisent, autorisent, supervisent ou contrôlent tout type d'action directement ou indirectement liée au Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.



Les clés de l'inclusion des personnes handicapées sur les chemins de Compostelle

Les personnes handicapées ont besoin d'environnements, de services et de ressources, de produits, d'activités à concevoir et à concevoir dans des conditions d'accessibilité universelle et de conception pour toutes les personnes, en tenant compte de toute la « chaîne d'accessibilité » qui leur permet de profiter de toute l'expérience.

Un chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle accessible implique que ses ressources et ses attractions naturelles ou culturelles soient accessibles, ainsi que toute son offre de biens et de services, ainsi que des informations détaillées et actualisées à leur sujet.



*Symbole de l'accessibilité universelle - ONU**

1. L'accessibilité universelle et la conception pour toutes les personnes, signifient que les environnements, les services, les ressources, dès leur conception et leur préparation, sont élevés et organisés de manière à ce que toutes les personnes (qu'elles aient un handicap physique ou organique, un problème intellectuel, visuel, auditif ou de santé mentale) puissent accéder, profiter, utiliser, comprendre et participer, comme toute autre personne, dans des conditions de sécurité et de confort et de la manière la plus autonome et naturelle possible. L'accessibilité universelle comprend l'accessibilité cognitive pour permettre une compréhension, une communication et une interaction faciles pour toutes les personnes. L'accessibilité cognitive est déployée et rendue efficace grâce à une lecture aisée, à des systèmes de communication alternatifs et augmentés, à des pictogrammes et à d'autres moyens humains

2. Critères DALCO. Ce sont les critères d'accessibilité universelle inclus dans les documents normatifs de l'UNE dont l'application rend un environnement universellement accessible.

Les critères sont l'errance, l'appréhension, l'emplacement, la communication, car toute activité qu'une personne peut faire dans un environnement est incluse dans l'un de ces quatre groupes d'activités. Par conséquent, l'approche des critères DALCO facilite l'accessibilité à l'environnement et agit comme un outil de départ pour analyser les différents aspects où nous devons regarder et agir.



Un chemin est accessible lorsque ses ressources et attractions naturelles et culturelles, ses biens et services et ses informations sont accessibles.

3. La chaîne de l'accessibilité, suppose que l'ensemble des éléments et des actions qui interviennent dans l'accès et la jouissance d'un bien ou d'un service qui permettent à l'interaction de la personne avec l'environnement de se développer continuellement et sans interruption à tous ses niveaux, physique, informatif, communicatif et cognitif tout au long du processus. Plus précisément, lors de la conception de quelque chose, tenez compte de l'ensemble du voyage effectué par une personne handicapée pour accéder à quelque chose, en profiter et y participer.

4. L'inclusion sociale. Principe selon lequel la société promeut des valeurs communes visant le bien commun et la cohésion sociale, permettant à toutes les personnes handicapées d'avoir les possibilités et les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie politique, économique, sociale, éducative, professionnelle et culturelle, et de jouir de conditions de vie sur la base de l'égalité avec les autres.

Chaque fois que nous améliorons l'accessibilité c'est en pensant aux les personnes handicapées à l'esprit, et chaque fois que nous promouvons des valeurs partagées visant le bien commun, nous contribuons à rendre la vie plus facile pour tous.



Lignes directrices à prendre en compte pour la participation des personnes handicapées, en fonction de leurs besoins

Les personnes handicapées, en raison de limitations ou de la perte de l'une des structures ou organes et de leur fonctionnement, peuvent avoir des difficultés affectant :



La mobilité (l'action de se déplacer d'un endroit à un autre) à la fois horizontalement et verticalement. Il est essentiel que l'environnement soit un facilitateur pour permettre la mobilité dans les environnements urbains, les bâtiments ... sans difficulté.



Appréhension (action de prendre ou de saisir quelque chose). Il est nécessaire de placer et de concevoir les éléments afin qu'ils puissent être atteints, pris, tournés, manipulés pour permettre l'utilisation et l'interaction avec eux.



L'emplacement (action pour trouver le lieu ou le moment précis dans lequel quelque chose est, quelqu'un ou peut se produire un événement). Une signalisation adéquate qui permet l'orientation, une bonne chaussée, l'éclairage, etc. est la clé.



Communication (action d'échange d'informations nécessaires au développement d'une activité). La communication est essentielle pour promouvoir l'interaction avec d'autres personnes, accéder à des services ou recevoir et transmettre des informations. Cet échange d'informations peut être à la fois avec des personnes, ainsi qu'avec des environnements physiques, virtuels, etc.

Ensuite, une **série de lignes directrices** sont établies pour tenir compte du **type de handicap**, en concentrant cette section principalement sur les aspects environnementaux et les lignes directrices relatives au traitement personnel. Le reste des lignes directrices est indiqué à **la section 5. Recommandations générales pour faire des CdC une destination pour tous.**



Personnes souffrant de handicaps physiques et/ou organisationnels



Les personnes ayant une **déficience physique peuvent** avoir des difficultés, en raison de la perte partielle ou totale de la motricité dans une ou plusieurs parties du corps.

Ces difficultés affectent principalement **l'errance** et **l'appréhension**. Certaines personnes ayant un handicap physique, lorsque cela est principalement motivé par des lésions cérébrales, peuvent également avoir des difficultés qui affectent **la communication** et **l'emplacement**.



Lignes directrices:

- Adaptez les rythmes en tant qu'accompagnateur dans les déplacements, et soutenez quand les gens le demandent ou acceptent l'aide que vous leur offrez.
- Respectez l'aide technique que vous utilisez, comme un fauteuil roulant ou des cannes, comme si elle faisait partie de votre corps.
- Communiquez-en face à face et essayez de faciliter leur emplacement dans des endroits avec une bonne visibilité afin qu'ils puissent voir et entendre.
- Quand une personne a du mal à se faire comprendre :
 - Écoutez attentivement et jusqu'à la fin. Ne finissez pas ses phrases. Si vous ne le comprenez pas, dites-le clairement et écoutez-le à nouveau.
 - Il propose des alternatives telles que le soutien d'un médiateur de communication, l'envoi d'un message écrit, l'utilisation d'un téléphone portable ou d'un communicateur, etc.
 - N'ignorez pas le message et ne répondez pas aux absurdités. Posez des questions courtes et simples et, si possible, facilitez-leur l'obtention d'une réponse par oui ou par non.





Les personnes ayant une **déficience organique ont** certains des organes internes endommagés, de sorte qu'il y a des altérations dans leur fonctionnement, généralement non identifiables à l'œil nu.

Lignes directrices:

- Il intègre la diversité des produits alimentaires et des boissons dans les menus et les établissements alimentaires, pour répondre aux besoins découlant d'intolérances alimentaires ou d'autres situations.
- Informe en détail sur les ingrédients des produits alimentaires et des boissons.
- Favorise un environnement sain (air, nettoyage) et une bonne température. N'utilisez pas ou limitez l'utilisation d'agents chimiques (essence, détergents, parfums, assainisseurs d'air, pesticides...), car certaines personnes sont extrêmement sensibles à l'exposition de ceux-ci, même à de très faibles concentrations considérées comme non nocives pour la population.



Personnes souffrant de handicaps sensoriels

Les personnes ayant un handicap sensoriel peuvent avoir des difficultés en raison d'un déficit fonctionnel ou de la perte d'un ou plusieurs sens.



Les personnes ayant une **déficiance auditive ont de la** difficulté à entendre partiellement ou totalement.

Ces difficultés affectent **la communication**.

Les personnes ayant une déficiance auditive communiquent de différentes manières en fonction de leur perte auditive :

- Certains utilisent des prothèses auditives et/ou des implants et communiquent souvent en langage oral.
- D'autres sont des utilisateurs de la

Lignes directrices:

- Fournit des ressources de soutien à la communication :
 - Interprète en langue des signes, qui permet la communication entre les utilisateurs de la langue des signes et les utilisateurs de la parole.
 - Respectez les directives afin que les prothèses auditives ou les implants ne soient pas endommagés, par exemple en les exemptant de passer à travers les arcs de sécurité.
 - Fournit des canaux de communication appropriés tels que des guides de signes et des guides vidéo en langue des signes.
- Cherchez un contact visuel. Parlez bien du front et vocalisez bien
- Pour attirer leur attention, serrez-vous la main ou touchez doucement votre bras ou éteignez et allumez la lumière.
- Adressez-vous à la personne et non à son interprète. Tenez-vous à côté de ce dernier pour que la personne sourde puisse vous voir tous les deux.



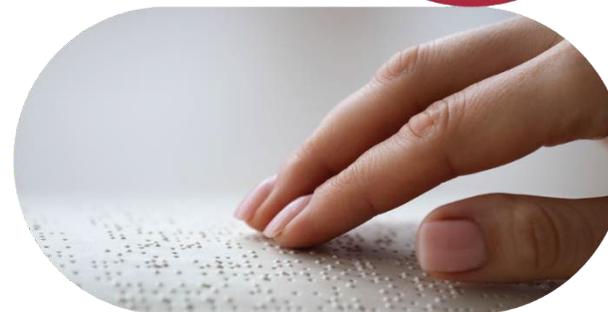
Les personnes ayant une **déficience visuelle ont** une diminution plus ou moins grande de l'acuité visuelle et une réduction significative du champ visuel.

Cette situation affecte principalement l'errance, **l'appréhension, la communication** et **l'emplacement**.

Lignes directrices:

- Approchez la personne d'une manière qui indique clairement que vous vous référez à elle (utilisez son nom et / ou établissez un léger contact avec le bras) et identifiez-vous.
- Il fournit des canaux de communication appropriés tels que le système Braille, des audioguides et des descriptions audios, des informations tactiles et des informations acoustiques.
- Il utilise naturellement des mots tels que « aveugle », « look », etc., car ils sont également fréquemment utilisés par des personnes qui ne voient pas.
- Il utilise des indications verbales claires telles que « tournez à droite », « est sur la table », ce qui facilite l'emplacement. D'autres mots comme « là ou là » ne signifient rien pour une personne qui ne peut pas voir.
- Expliquez ce qui se fait ou ce qui se passe. Il est important d'anticiper ce qui va se passer.
- Il facilite le contact avec les objets, prend leurs mains et les dirige vers la zone que vous souhaitez enseigner, ou explique correctement comment le localiser.

- Demandez toujours si de l'aide est nécessaire. Si oui, offrez votre bras avec un geste ou un commentaire. Ne l'attrapez pas ou ne le poussez pas.
- Pour passer dans des endroits étroits, informez verbalement et marchez devant la personne sans perdre le contact des bras et ralentissez le rythme.
- Devant les escaliers : arrêtez-vous et indiquez si les escaliers montent ou descendent, si il y a une rambarde, ainsi que l'emplacement et la dernière marche.
- Évitez d'interagir avec le chien-guide lorsque la personne est accompagnée par lui, et placez-vous du côté opposé à celui occupé par l'animal.
- Informer de l'existence d'un siège libre et indiquer sa position en plaçant la main de la personne assistée en contact avec le dossier ou l'accoudoir du siège.



Personnes ayant des déficiences intellectuelles



Les personnes ayant une **incapacité intellectuelle et de développement peuvent avoir des difficultés à comprendre, à connaître et à percevoir, ce qui a** des effets directs sur la rétention de l'information, l'attention, la stabilité, l'autonomie sociale et/ou les relations interpersonnelles.

Ces difficultés affectent principalement **l'emplacement et la communication**, et dans certaines situations, **la mobilité et l'appréhension**.

Lignes directrices:

- Concevoir des documents informatifs en lecture facile ou avec un contenu clair et simple.
- Fournir des itinéraires clairement définis et balisés, en utilisant des cartes compréhensibles pour faciliter l'orientation. S'assurer que les éléments les plus pertinents sont visibles. L'identification avec des pictogrammes est plus simple.
- Il établit un traitement basé sur le respect, l'égalité, la confiance en leurs capacités et en fonction de leur âge chronologique.
- Parlez directement à la personne handicapée.

- Adaptez la langue au niveau de compréhension de la personne :
 - Donnez des explications simples et évitez les informations excessives
 - Accompagner les explications avec du matériel graphique, si possible
 - Assurez-vous que la personne a bien compris les explications
 - N'anticipez pas et laissez l'autre terminer sa phrase
 - Ne donnez pas d'importance aux comportements qui peuvent être étranges (gestes inhabituels et/ou répétitifs, vocalisations...)
- Certaines personnes sont extrêmement sensibles à recevoir des stimuli auditifs, visuels, tactiles, olfactifs, etc. Ils peuvent être stupéfaits par des bruits forts ou avoir des difficultés à se concentrer, être confus à cause de certains types d'éclairage, se sentir mal à propos des odeurs fortes, qu'il s'agisse de bonnes ou de mauvaises odeurs, ou ressentir une sensation désagréable lorsqu'ils sont touchés sans s'y attendre.
- C'est assez fréquent, en particulier, chez les personnes atteintes de troubles du spectre autistique. L'inconfort généré par cette hypersensibilité peut conduire à des crises d'anxiété ou à des comportements de réponse tels que l'évitement ou l'évasion.



Personnes ayant des problèmes de santé mentale



Les personnes atteintes de **problèmes de santé mentale peuvent** présenter des altérations émotionnelles, cognitives et / ou comportementales, qui peuvent affecter les processus psychologiques de base, tels que l'émotion, la motivation, la cognition, la conscience, le comportement, la perception, l'apprentissage et le langage, et ont des difficultés à s'adapter à l'environnement et aux relations.

Ces difficultés concernent principalement **la localisation** et **la communication**.

Lignes directrices:

- N'essayez pas de minimiser leurs sensations, dans des situations d'inconfort.
- Évitez les situations qui peuvent mener au stress, comme les arguments ou les critiques. Ne répondez pas à d'éventuelles provocations.
- Dans le cas d'hallucinations visuelles ou auditives, expliquez qu'elles ne sont pas perçues de la même manière et montrez votre compréhension face à leur inconfort. Essayez de détourner l'attention en changeant de sujet.
- Établissez une relation calme et respectueuse et passez du temps à écouter.

*Bref, agissez naturellement,
et demandez si votre
collaboration est nécessaire
avant de la donner.*

*Une personne handicapée
est avant tout une
PERSONNE, au-delà de son
handicap.*



Recommandations générales pour faire des CdC une destination pour tous

Pour faciliter l'accessibilité et la participation de toutes les personnes sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, des recommandations générales sont incluses ci-dessous, compte tenu de la « chaîne d'accessibilité » pour l'accès et la participation au chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle :



1. Information et communication



Avant le début de la route

Avant d'embarquer sur les chemins de Compostelle, il est essentiel d'avoir des informations détaillées et mises à jour.

Il garantit que les informations disponibles sur les sites Web, les applications et les autres services en ligne sont accessibles à tous. Cela permet aux gens de planifier leur voyage avec l'égalité des chances et la confiance dès la première étape et d'anticiper les obstacles qu'ils peuvent rencontrer en cours de route.

Pautas:



ACCESSIBILITÉ WEB

Suivez les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) du World Wide Web Consortium (W3C) 2.1. Ils fournissent un ensemble clair de recommandations pour s'assurer que tout le monde peut parcourir le contenu en ligne.

Nous proposons quelques suggestions minimales pour commencer à mettre en œuvre ces recommandations.

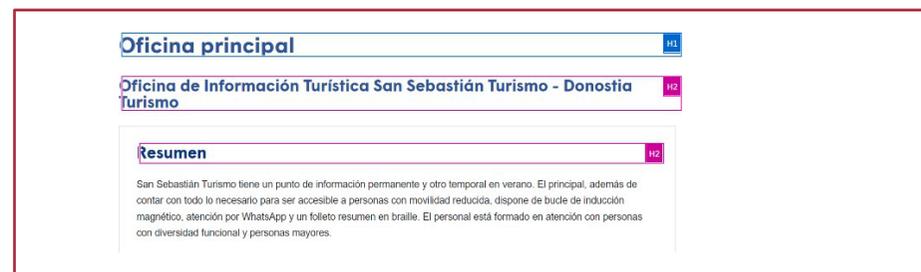
Navigation et structure du contenu

- Organisez soigneusement la navigation sur le site Web afin que toutes les informations puissent être facilement trouvées.
- Vérifiez que le site Web est navigable à travers le clavier, de sorte que chacune des pages principales de votre site Web peut être consultée afin d'utiliser les touches pour avancer ou reculer.
- Ordonner le contenu de manière hiérarchique, en donnant de l'importance aux titres, sous-titres et paragraphes, correctement formatés de manière rationnelle.

- Utilisez les balises HTML correctement et sémantiquement pour faciliter la compréhension de la structure du contenu et améliorer la navigation pour les personnes ayant une déficience visuelle.
- Assurez-vous que votre site Web prend en charge une variété d'appareils et de tailles d'écran pour un accès facile à partir de mobiles ou de tablettes.
- Définissez au niveau du code la langue du Web afin que le lecteur d'écran lise les textes avec la phonétique appropriée.
- Envisagez de mettre en œuvre des indicateurs de mise au point pour faciliter la navigation des personnes utilisant le clavier.
- Il fournit plus d'une façon de localiser une page Web dans un site Web. Par exemple, un menu, un champ de recherche, un sitemap, etc.
- Évitez d'encombrer le Web avec trop de menus ou de sous-menus.
- Assurez-vous qu'il est facile de revenir à la page précédente à partir de n'importe quelle page du site Web.



Exemple d'un site web avec une excellente structure et navigation, facilitant la recherche et l'accès à l'information d'une manière intuitive et accessible.



Exemple d'une page web avec un marquage HTML correct.

Contraste de couleur

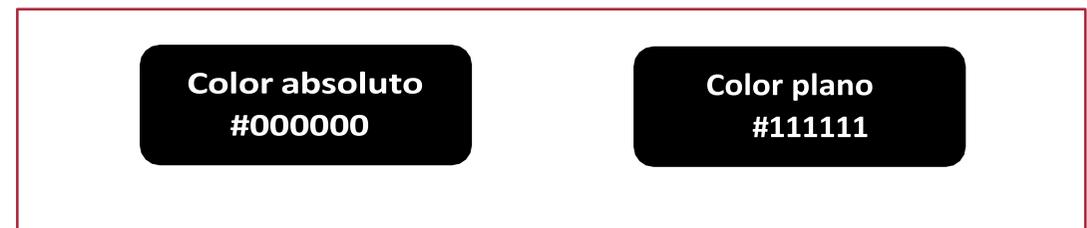
- Utilisez de bons contrastes entre la couleur du texte et l'arrière-plan pour faciliter la lecture, la navigation et éviter la fatigue visuelle
- Évitez d'utiliser la couleur comme seul support visuel pour transmettre des informations. Assurez-vous que les informations sont également disponibles par d'autres moyens, tels que du texte descriptif ou des icônes reconnaissables.
- N'utilisez pas de couleurs absolues (pures) pour le noir sur fond blanc ou vice versa.



Comparaison de contraste: à gauche, mauvais exemple avec un texte illisible; à droite, bon exemple avec un contraste approprié.



Comparaison de l'utilisation des couleurs: à gauche, mauvais exemple en utilisant uniquement la couleur; à droite, bon exemple avec du texte descriptif et des icônes.



Comparaison de l'utilisation des couleurs: à gauche, mauvaise utilisation du noir pur sur blanc; à droite, bonne utilisation de la couleur plate.

Typographie et texte

- Utilisez de préférence des lettres autocollantes sans finitions, qui ne sont pas très fines. Les familles Arial et Verdana sont les polices accessibles les plus utilisées. Calibri, Helvetica ou Tahoma, entre autres, sont également valables.
- Utilisez dans les textes de votre site Web une taille d'au moins de 14 points, et encore mieux 16.
- Utilisez la justification à gauche.
- Évitez la division syllabique des mots.
- Utilisez un bon espacement uniforme entre les lignes.
- Assurez-vous que le titre diffère visuellement du texte avec une lettre plus épaisse et plus grande.
- Évitez l'abus de mots écrits en majuscules, utilisez-les uniquement de manière ponctuelle pour mettre en évidence quelque chose.
- Évitez les abréviations et utilisez des mots complets pour une meilleure compréhension.
- Mettez en surbrillance les phrases les plus importantes dans le contenu en gras.
- Utilisez des mots et des constructions faciles à comprendre.
- Utilisez des pictogrammes et des icônes reconnaissables pour aider à comprendre l'information.

Texte inaccessible

Beaucoup de personnes souffrant de handicaps cognitifs ont beaucoup de problèmes avec les blocs de texte justifiés. Les espaces entre les mots créent des rues qui parcourent la page, ce qui peut rendre le texte difficile à lire pour certaines personnes.

Exemple de texte à faible accessibilité : typographie mal lisible, taille inférieure à la taille recommandée, texte justifié, espacement insuffisant entre les lignes, titre mal différencié et utilisation excessive de lettres majuscules.

Texte accessible

Beaucoup de personnes ayant des **handicaps cognitifs** ont beaucoup de problèmes avec des blocs de texte justifiés. **Les espaces entre les** mots créent des rues qui parcourent la page, ce qui peut rendre le texte difficile à lire pour certaines personnes.

Exemple de texte à haute accessibilité : typographie lisible, taille appropriée, texte aligné à gauche, bon espacement des lignes, titre différencié et utilisation appropriée des majuscules.

Texte en langage complexe

La mise en œuvre de ces lignes directrices augmente l'accessibilité et facilite l'assimilation du contenu pour tous les utilisateurs.



Texte facile à lire*

Ces **lignes directrices** rendent le contenu plus facile à lire et à comprendre pour tout le monde.

Comparaison de lisibilité : à gauche, une phrase dans un langage complexe; à droite, la même phrase en lecture facile.

Matériel audiovisuel

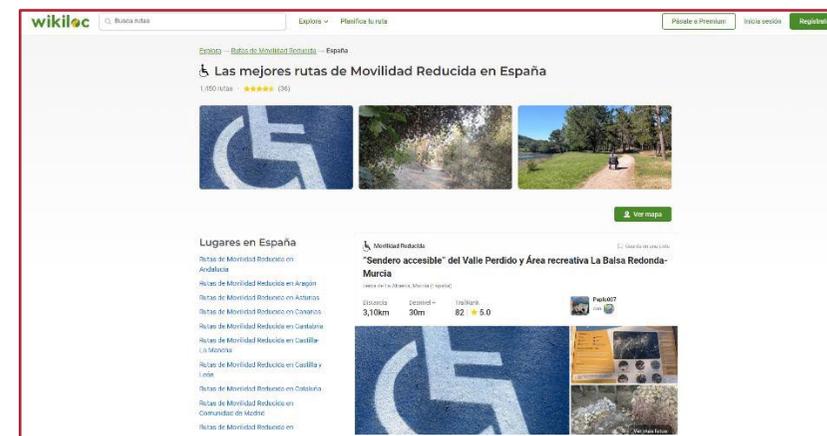
- N'ajoutez pas de texte alternatif à des images purement décoratives.
- Si l'image contient un lien, décrivez le contenu du lien dans le texte alternatif.
- Au moment de rédiger le texte alternatif, veillez à ce qu'il contienne les questions soulevées par l'image ; présentez les éléments pertinents qui composent l'image et les détails qui aident à l'interpréter (par exemple, les émotions sur les visages des personnes, les couleurs ou les rapports de taille).
- Décrivez les vidéos qui n'ont pas de contenu sonore explicatif avec un texte alternatif.
- Fournir des informations avec une légende sur les images importantes.
- Décrivez d'abord le sujet du graphique ou du diagramme, puis les données détaillées dans le texte alternatif.
- Fournit des transcriptions et des sous-titres pour le contenu multimédia, tels que des vidéos ou des audios, et pour une accessibilité complète incluez la langue des signes.
- Sur YouTube, profitez de l'option de sous-titrage automatique pour rendre vos vidéos accessibles à partir de la section Studio YouTube.
- Évitez l'utilisation excessive d'éléments clignotants, car ils peuvent être désorientants.

```

<a href="/images/comer-dormir/cristina-enea-rooms/cristina-enea-rooms-2.jpg" title="Ampliar imagen [Se abrirá en ventana nueva]" data-caption=" " target="_blank" rel="noopener noreferrer">
 <https://es.wikiloc.com/rutas/sendero-accesible/espana>
- > <https://www.wikiloc.com/trails/accessible/france>
- > <https://pt.wikiloc.com/trilhas/trilha-com-acessibilidade/portugal>

La signalisation au début d'un itinéraire et pendant son trajet doit inclure les contenus suivants :

- Les caractéristiques de la route, telles que la longueur, les pentes, la typologie des trottoirs, les rétrécissements possibles, l'existence de ponts ou de tunnels, la présence et l'emplacement des aires de repos, des escaliers, des rampes, des passerelles, le temps de trajet estimé, les points de danger, s'il est sombre ou ensoleillé, etc.



Page Wikiloc avec des itinéraires accessibles aux personnes à mobilité réduite en Espagne.

- Plans, cartes, modèles, etc.
- Flèches pour guider sur la bonne direction à suivre, complétées par la signalisation thématique de la route, la coquille Saint-Jacques sur les chemins de compostelle
- Informations périodiques sur la distance restante pour se rendre aux différents points de destination et durée approximative
- Descriptions et informations à caractère thématique, favorisant une meilleure connaissance de l'itinéraire, de l'environnement et des points d'intérêt (par exemple villages, grottes, ressources historiques et culturelles, flore, faune, etc.).
- Caractéristiques et emplacement des équipements complémentaires, tels que snacks, points d'eau, salles de bains...).
- Risques ou obstacles importants (sections inondées, boueuses ou saturées de feuilles qui rendent le passage difficile ; arbres tombés et croisés sur la route ; gouffres ; les dispositifs de sécurité endommagés (passames, cordes, etc.) ; absence temporaire ou permanente d'éclairage dans les tunnels, etc.)
- Recommandations en matière de protection de la nature
- Les services d'urgence les plus proches.



Panneau d'information détaillé qui comprend des cartes, des profils topographiques et des descriptions thématiques pour améliorer la compréhension de l'environnement. Crédits : Wikimedia Commons.



Une signalisation accessible qui utilise des pictogrammes, du texte clair et des cartes simples pour informer les visiteurs sur l'accès adapté et les caractéristiques de l'environnement naturel protégé. Crédits : Wikimedia Commons.

## Formats

Pour faciliter le contenu aux personnes ayant des difficultés à comprendre l'information, il est recommandé d'utiliser différents formats qui permettent la compréhension, au moins à l'information principale, par différents sens (vue, audition, toucher...).

Certains formats alternatifs à considérer sont :

- Plans et cartes simples
- Photographies et pictogrammes normalisés et universellement reconnus
- Textes courts en braille
- Lettres et cartes en relief
- QR codes ou système Navilens avec accès à l'information dans des vidéos avec audio, en langue des signes et sous-titrées
- Lecture facile
- Un langage clair pour une meilleure compréhension



Signalisation avec des cartes simples, des pictogrammes et du texte clair pour faciliter la compréhension de l'information paléontologique. Crédits : Wikimedia Commons.



Panneau d'information qui comprend du texte clair, des photographies et un code QR pour fournir un accès supplémentaire à l'information. Crédits : Wikimedia Commons.

## 2. Accessibilité dans les transports

Le transport doit couvrir à la fois les déplacements vers les points ou localités d'origine et de destination de l'itinéraire, ainsi que les déplacements entre les points que certaines personnes ne peuvent pas atteindre, principalement en raison d'un manque d'accessibilité.





## Transports en commun

- Il convient de veiller à ce que les transports publics soient accessibles au moins entre certains endroits le long de la route, avec des horaires adéquats et des informations accessibles. Les gares et les arrêts doivent également être accessibles.
- Les bus doivent disposer d'un dispositif d'accès pour une personne à mobilité réduite - rampe si le bus est à plancher bas et ascenseur s'il est à plancher haut - ainsi que les places correspondantes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à l'intérieur. Les trains doivent également être accessibles et avoir des sièges PMR.
- Depuis chacune des communes qui traversent la route, l'accès à l'eurotaxis (taxis adaptés aux PMR) sera facilité. Des informations sur la façon de contacter et de réserver des taxis adaptés qui peuvent desservir la route seront disponibles et accessibles. La réservation sera facilitée par téléphone, application et WhatsApp.



Ascenseur d'autobus utilisé par une personne en fauteuil roulant.



Taxi adapté avec rampe pour les utilisateurs à mobilité réduite.



## Pour les véhicules privés

- Des places de stationnement suffisantes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) doivent être garanties dans les localités présentant des caractéristiques adéquates (emplacement, dimensions et panneaux verticaux et horizontaux conformément à la réglementation), à proximité de la route et des ressources d'intérêt, avec des itinéraires piétonniers accessibles et sans obstacles pour se déplacer.
- Assurez-vous également des places de stationnement et de stationnement pour les autobus dans lesquels les personnes handicapées voyageant en groupe peuvent se déplacer.
- Les parkings doivent être revêtus d'un matériau dur ou similaire qui respecte la nature de l'environnement et éviter flaques d'eau ou les zones boueuses qui peuvent empêcher le passage facile des personnes utilisant des chaises et d'autres personnes à mobilité réduite.



Places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite.



Véhicule accessible dans une zone pavée, facilitant l'accès en toute sécurité pour les personnes à mobilité réduite.

*Un transport accessible vers des points importants le long du chemin est essentiel pour promouvoir un chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle pour tous.*



# 3. Accessibilité dans les itinéraires de la route

L'amélioration de l'accessibilité des itinéraires est bénéfique pour toutes les personnes qui veulent profiter de l'expérience de faire le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle par l'un des itinéraires de pèlerinage.

Tout d'abord, il faut s'assurer que les itinéraires piétonniers du point d'arrivée au début de la route et aux ressources couramment utilisées dans chaque localité, bureau d'information, hébergement, restaurants, centre de santé ...) sont bien indiqués, et l'accès est accessible ou au moins praticable.

Deuxièmement, nous devons continuer à promouvoir l'augmentation des critères accessibles sur les parcours naturels afin que toutes les personnes, y compris les personnes handicapées, en bénéficient. Il est nécessaire de prendre en compte l'environnement par lequel passe l'itinéraire de la route, de sorte qu'il ne sera pas toujours viable de garantir l'accessibilité à toutes les personnes, mais dans de nombreux cas, certains de ses éléments peuvent être améliorés.

Nous mettons en évidence une série de lignes directrices et de paramètres techniques à prendre en compte dans les différents éléments des routes (voir informations complètes et détaillées dans le "Guide technique d'accessibilité pour le réseau des routes naturelles", [https://www.mapa.gob.es/fr/rural-development/themes/natural-roads/guia\\_caminos\\_naturales\\_acc\\_tcm30-563413.pdf](https://www.mapa.gob.es/fr/rural-development/themes/natural-roads/guia_caminos_naturales_acc_tcm30-563413.pdf))

Nous mettons en évidence une série de lignes directrices et de paramètres techniques à prendre en compte dans les différents éléments des routes (*voir informations complètes et détaillées dans le "Guide technique d'accessibilité pour le réseau des routes naturelles",* [https://www.mapa.gob.es/fr/rural-development/themes/natural-roads/guia\\_caminos\\_naturales\\_acc\\_tcm30-563413.pdf](https://www.mapa.gob.es/fr/rural-development/themes/natural-roads/guia_caminos_naturales_acc_tcm30-563413.pdf))





## Projection, mise en page et conception d'itinéraires accessibles



EN COURS

Les itinéraires piétonniers accessibles sont ceux dont la pente longitudinale est inférieure à 6%. Si elle est dépassée, il faut assurer l'inclusion d'éléments de protection et de sécurité, telles que des rampes ou des rambardes. Une pente longitudinale de plus de 10% pose de graves difficultés à de nombreuses personnes. En présence d'escaliers ou de sections spécifiques de pente raide, analyser la faisabilité d'ajouter d'autres éléments, tels que la disposition de rampes plus longues qui permettent de réduire la pente.

Pente transversale maximale de 2% dans les sections accessibles.



✓ Correcto



✗ Incorrecto



## LARGEUR ET LONGUEUR

Parce que les routes sont bidirectionnelles, une largeur de 2,5 m (même jusqu'à 3 mètres) est recommandée, et jamais moins de 1,80 m ou 1,50 dans les rétrécissements. Ces dimensions garantissent que les fauteuils roulants et les scooters peuvent se déplacer, tourner et manœuvrer en toute autonomie, sécurité et confort.

Dans le cas de largeurs inférieures ou de rétrécissements spécifiques, prévoir des zones de croisement et de manœuvre en fonction de la longueur et des caractéristiques de la section.

Dans la conception des itinéraires, prévoir du mobilier ou des zones de repos à intervalle régulier. Les aires de passage peuvent être conçues comme des aires de repos.



✓ Correcto



X Incorrecto



## TUNNEL DE MOUVEMENT VIRTUEL

Dans les itinéraires piétonniers, le déplacement des personnes se fait en trois dimensions. La hauteur du déplacement, ainsi que la largeur et la longueur, configurent le tunnel de déplacement virtuel. La hauteur idéale sans obstacle est de 3 mètres.

L'entretien de la végétation est important pour que la largeur et la hauteur de la route soient exemptes d'obstacles. Les meubles situés le long de ces itinéraires ne doivent pas envahir la zone du tunnel virtuel de déplacement, il est donc recommandé de les placer dans les zones de repos, si la distance n'est pas très longue.



✓ Correcto



X Incorrecto

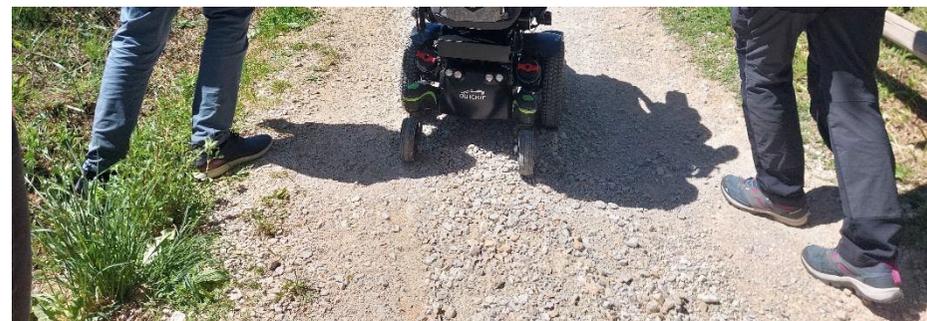


## Éléments d'un chemin accessible



### PAVIMENTS

- Utilisez des matériaux antidérapants, secs et humides, pour éviter les glissades et les chutes.
- Compact à 95% de Modified Proctor pour éviter de glisser et de couler. Le sable, le gravier et l'herbe sont des surfaces inaccessibles.
- Gardez la surface ferme et régulière pendant l'utilisation. Si vous utilisez un sol en pièces détachées, il faut assurer une surface totalement homogène, minimisant les saillies qui constituent un risque de trébuchement.



X Incorrecto



✓ Correcto

- Voici quelques types de chaussées continues qui répondent aux conditions d'accessibilité : asphalte, béton, revêtement en caoutchouc.
- Les types de chaussées formées par des pièces détachées telles que des pavés ou des dalles de pierre naturelle ne sont accessibles que si une surface lisse et continue sans reflets est garantie.
- L'herbe et l'herbe se trouvent souvent sur divers tronçons des itinéraires. Pour que ces surfaces puissent être traversées en toute sécurité, leur entretien doit être continu pour avoir un nivellement adéquat et homogène, et la présence d'engorgement et d'obstacles (par exemple pierres, racines et autres éléments végétaux) est évitée.



X Incorrecto



✓ Correcto



## GRILLES, TAPES D'INSTALLATION ET

Gardez à l'esprit dans votre conception que vous suivez les prémisses suivantes :

- Installez de préférence ces éléments sans envahir la voie piétonne accessible, ni réduire sa largeur aux passages à niveau ou à d'autres points de celle-ci.
- Lorsque leur emplacement ne peut pas être modifié, protégez-les et signalez-les pour une détection appropriée.
- Disposer les grilles et les couvercles d'installation au ras de la chaussée environnante. Les ouvertures doivent être d'une dimension telle qu'elles permettent l'inscription d'un cercle d'un diamètre n'excédant pas 1,6 cm.
- Protégez les abords des arbres de préférence au moyen de grilles, de matériaux de drainage compacts non déformables ou d'autres éléments de caractéristiques similaires au ras de la chaussée environnante. Lorsque des bordures ou des délimiteurs de liège surélevés au-dessus du plan de la chaussée environnante sont utilisés, ils doivent être facilement détectables et ne doivent jamais empiéter sur la largeur libre minimale de la voie piétonne accessible.
- Les matériaux utilisés seront antidérapants dans des conditions sèches et humides et ne doivent pas produire d'éblouissement ou de réflexions, afin d'éviter tout éblouissement possible.



## CUNETTES DE DRAINAGE

Un système de drainage adéquat et efficace est essentiel pour éviter l'engorgement de sections de la route et la perte de compacité de la chaussée, ce qui rend difficile la déambulation en toute sécurité.

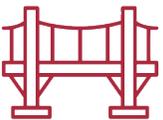


Couverture d'enregistrement sur les chemins.



## ÉTAPES ET TUNNELS PLUS BAS

Les passages souterrains et les tunnels doivent être correctement identifiés et signalés. Indique son emplacement sur les affiches d'information au début ou en cours de route. Installer des systèmes d'éclairage qui sont activés par détection de présence et / ou des interrupteurs installés en hauteur et avec un contraste chromatique adéquat. Il est également conseillé de placer des balises réfléchissantes et / ou des bandes photoluminescentes sur les murs, à base de peinture ou d'adhésifs.



## PASSERELLES ET ESCALIERS POUR PIÉTONS

Il est important d'utiliser des matériaux antidérapants et des planchers compacts, avec un accès encastré à la chaussée adjacente, et sans aucun obstacle à l'accès. Placez les plaques perpendiculairement à la direction, sans interstices, à niveau et avec des prises ou des rambardes latérales. Indique son emplacement sur les affiches d'information au début ou en cours de route.



## DESNIVELES : ÉCHELLES ET ESCALIERS

Les escaliers et les rampes sont couramment utilisés comme une alternative aux pentes raides. Lorsque l'utilisation est nécessaire, gardez les deux éléments et la rampe comme solution alternative accessible à l'échelle. Complétez-les avec des éléments qui garantissent une utilisation confortable et sûre.



Route avec escalier et rampe alternative pour un accès sûr.



## ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION

Les éléments destinés à la protection sont essentiels pour assurer la sécurité des personnes, il faut donc s'assurer qu'ils sont correctement entretenus.

Le degré de difficulté des différents itinéraires détermine la nécessité de mettre en œuvre certains ou d'autres éléments de sécurité.

Selon les pentes, le contraste chromatique et de texture sera utilisé dans les matériaux ; la mise en place de bordures de sécurité, ou socle, d'une hauteur de 15 cm, servant d'arrêt pour les utilisateurs de fauteuils roulants et de guide pour les personnes malvoyantes ; et l'installation prises ou de rambardes en harmonie avec le paysage, ou du moins de cordes, toujours en bon état.



X Incorrecto



✓ Correcto



## Éléments et aires de repos et de loisirs

Localisez ces aires de repos ou de loisirs dans des zones plates, de préférence avec des espaces ombragés et un trottoir accessible. Dans la mesure du possible, choisissez des endroits où vous pourrez également profiter du paysage. Parfois, de nombreuses personnes handicapées ne pourront accéder qu'à cette aire de repos, en raison de l'inaccessibilité de la route.

Choisissez des meubles sûrs et accessibles, qui peuvent également être accessibles par les utilisateurs de fauteuils roulants.

Le long du chemin, il installe également des éléments de repos, tels que des bancs et des supports ischiatiques, qui n'envahissent pas la route et de préférence dans des espaces ombragés.

Installer des bacs et des conteneurs pour la collecte des différents types de déchets identifiés par des pictogrammes, et dont la conception permet l'utilisation par toutes les personnes (par exemple, la bouche en hauteur accessible à un utilisateur de fauteuil roulant).

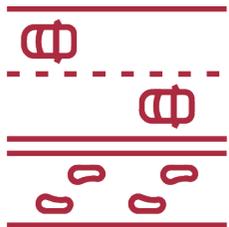
Installez des points d'eau sans obstacles afin que toutes les personnes puissent s'approcher et avec des systèmes de manipulation faciles et qui ne nécessitent pas de force pour l'utilisation. Avec des systèmes qui évitent l'engorgement.



✓ Correcto



✗ Incorrecto



## Traversées entre piétons et véhicules

Sur l'itinéraire, il est possible de créer des sections dans lesquelles coexistent l'itinéraire utilisé par les piétons et les itinéraires destinés au trafic motorisé ou aux cyclistes.

Dans les croisements des chemins piétonniers avec la chaussée, la priorité de passage tombera sur les piétons (à condition qu'il n'y ait pas de feu de circulation), de sorte que l'itinéraire accessible aura la préférence sur le reste des itinéraires.

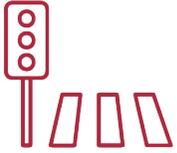
Pour assurer un voyage confortable, sûr et autonome pour tous les usagers de la route, vous devez répondre aux exigences de conception technique de trois éléments fondamentaux : passages pour piétons, gués pour piétons et carrefours avec pistes cyclables. Il garantit que ces espaces ne sont pas envahis, ni entravés par le mobilier, la signalisation, la végétation ou tout autre élément qui empêche la traversée et sa détection visuelle.



X Incorrecto



✓ Correcto



## ÉTAPES PEATONALES

La largeur du passage pour piétons sera la même que l'itinéraire accessible dans lequel il est intégré. Sa disposition sera droite en évitant les conceptions obliques au point de passage.

Pour une détection appropriée, tenez compte des éléments de signalisation suivants :

- Signalisation verticale (signalisation de la circulation) et horizontale (ciblée, s'il existe une chaussée goudronnée), avertissant les conducteurs de la présence imminente d'un passage pour piétons prioritaire.
- Pavé tactile visuel dans l'itinéraire accessible : place une bande de chaussée d'avertissement (boutons) avant la traversée pour informer les utilisateurs de la présence d'un élément singulier sur le chemin.
- Trottoir chromatiquement contrasté entre les deux bandes de trottoir d'avertissement tactile-visuel (dans le cas où il n'y a pas de route goudronnée). Ce sera le même trottoir utilisé dans le reste de l'itinéraire, mais en lui fournissant une couleur qui génère un contraste élevé le long de la traversée.



Traversée piétonne sur un parcours naturel.



## RÉUNIONS À DIFFÉRENT NIVEAU

Si les trottoirs de la chaussée et l'itinéraire piétonnier du sentier ne sont pas au même niveau, il est nécessaire de créer un point de rencontre entre les deux (un plan incliné) pour combler la différence de hauteur qui, pour être accessible, doit prendre en compte :

- La largeur de ce croisement sera la même que celle du passage pour piétons, et il est recommandé que les deux coïncident avec la largeur de la section de la route qui les intègre.
- Les pentes longitudinales maximales de la réunion seront de 10 % pour les tronçons d'une longueur maximale de 2 m (dans le sens du déplacement) et de 8 % pour les tronçons d'une longueur maximale de 2,5 m.



Traversée entre une route et une route rurale dans un environnement naturel.



## LE CROISEMENT DE L'ITINÉRAIRE ACCESSIBLE AVEC DES PISTES CYCLABLES

Lorsque le tracé d'une route ou ses tronçons accessibles traversent une piste cyclable, il faut tenir compte du fait que les solutions donnent la priorité aux piétons et garantissent leur sécurité, ainsi que le confort de tous les usagers.

Si le passage entre la route et la piste cyclable se produit dans un passage pour piétons, la signalisation sera un élément clé. Ainsi, le revêtement zèbre piétonnier chevauchera la piste cyclable, de sorte que le trottoir d'avertissement visuel tactile (boutons) avertit l'utilisateur de l'arrivée imminente d'une voie routière, qu'il s'agisse de vélos ou de véhicules.

Dans le même temps, il signale horizontalement la piste cyclable avec le signal de céder la place, indiquant ainsi aux cyclistes qu'ils n'ont pas la priorité sur la circulation piétonne.



Traversée entre piste et piste cyclable en milieu naturel.  
Photo : Wikimedia Commons.



## Mesures visant à faciliter la participation des personnes handicapées

Pour faciliter la participation des personnes handicapées lorsque les itinéraires ne sont pas accessibles, plusieurs options peuvent être envisagées :

- Promouvoir des itinéraires alternatifs
- Rendre possible la combinaison de l'itinéraire avec l'utilisation d'un véhicule, en offrant comme alternative la participation à des activités culturelles ou des activités environnementales le long de l'itinéraire accessibles, qui permettent de profiter de l'expérience
- Fournir des services de prêt pour les aides techniques, telles que les barres directionnelles et les harnais de marche nordique pour les malvoyants, ou la joëlette (fauteuil roulant tout-terrain)
- Dans les itinéraires adaptés aux vélos, vous pouvez faire l'itinéraire avec des vélos tandem, des handbikes (adaptés pour manipuler avec les bras), des troisièmes roues pour les attacher aux chaises
- Utilisation d'applications telles que l'explorateur aveugle, une application de guidage sensoriel sonore 3D et des descriptions accessibles

Il est important de garder à l'esprit que les aides techniques permettent l'accès à des itinéraires peu accessibles, mais dans la plupart d'entre eux, un soutien humain est nécessaire.

Il est également proposé de tenir compte de ces options lors de la planification des activités de groupe pour ouvrir la voie et d'offrir, dans la mesure du possible, des aides techniques et un soutien humain permettant aux personnes handicapées de participer à ces activités.



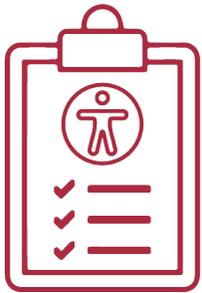
## 4. Accessibilité des services

Outre la jouissance du calme et de la tranquillité offerts par la nature et les paysages, le Chemin de Saint-Jacques comprend des ressources culturelles et une gamme de biens et de services liés à l'itinéraire.

Parmi les principaux espaces et services que les personnes qui font le chemin de Saint-Jacques utiliseront sont :

- Les ressources culturelles et environnementales, telles que le patrimoine culturel religieux avec des églises, des monastères et des ermitages ; châteaux, tours, centres d'interprétation, musées, etc.
- Ressources informatives telles que les offices de tourisme ou les points d'attention au public.
- Toilettes publiques accessibles.
- Les services d'accueil, à la fois l'hébergement, en particulier les auberges de jeunesse en bordure de route, et les services de restauration.
- Établissements alimentaires commerciaux, en particulier dans la région ; artisanaux ; vêtements et chaussures, médicaments et produits d'hygiène, etc.
- Services de santé.





## DES LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES CONCERNANT LES CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ DE CES ESPACES ET SERVICES ET DES LIGNES DIRECTRICES SPÉCIFIQUES POUR UN ESPACE PARTICULIER

### 1. Disponibilité d'une place de parking pour véhicules pour personnes à mobilité réduite (PMR) à proximité de l'utilisation de la route

- 1.1. Correctement balisé, verticalement et horizontalement.
- 1.2. Bien dimensionné et avec la zone de transfert, postérieur dans le cas des places de stationnement PMR en ligne et latéral dans le cas des places de stationnement PMR en batterie.
- 1.3. Itinéraire piétonnier accessible depuis la place PRM jusqu'au trottoir (dans le cas où il n'est pas au niveau de la rampe abaissée).



## 2. Itinéraire piétonnier accessible au départ du chemin et / ou la porte d'entrée aux ressources d'intérêt

- 2.1. Passages piétons accessibles (des dénivellations nulles, un seul plan principal du gué avec une pente appropriée, une disposition correcte des pavés tactiles...)
- 2.2. Suffisamment large (recommandé 2,5 m de large) et libre d'obstacles (éviter le mobilier urbain mal situé, les terrasses de cafés qui envahissent le passage...).
- 2.3. Pentes longitudinales qui ne sont pas excessives (pour un utilisateur d'un fauteuil roulant manuel, personne qui marche avec difficulté...). Pente longitudinale maximale de 10 % pour les sections d'une longueur maximale de 3 m et de 8 % pour les sections d'une longueur maximale de 9 m. Pente transversale maximale de 2 %.
- 2.4. Pavé continu, dur et stable, sans éléments lâches et antidérapant (éviter l'accès de la terre, des pierres, du grijo...).
- 2.5. Parfois, les localités peuvent avoir des difficultés à apporter des modifications importantes au revêtement, souvent de type pavé, faisant l'objet de mesures spécifiques lorsqu'elles sont considérées comme un bien d'intérêt culturel. Dans ces cas, des alternatives peuvent être évaluées telles que des trottoirs accessibles qui sont intégrés, des solutions amovibles...
- 2.6. Les places de parking PMR, l'arrêt de bus, l'arrêt de taxi et, le cas échéant, la gare et les parkings (parkings) doivent être reliés par une voie piétonne accessible avec la ressource routière.



### 3. Accès au bâtiment ou à l'espace

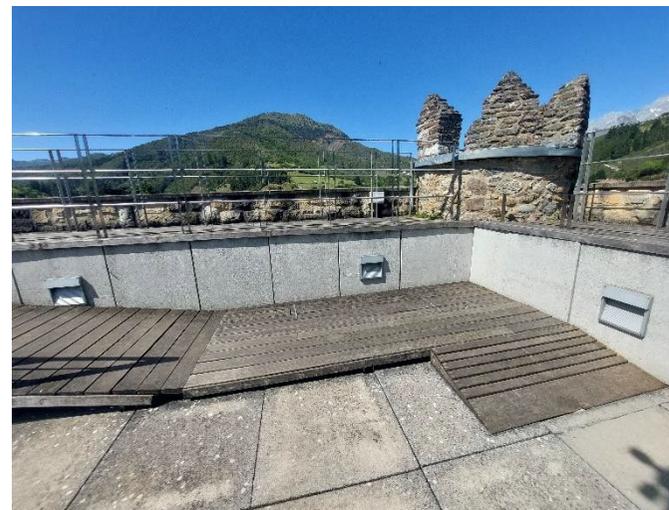
**3.1.** Accès égal pour toutes les personnes chaque fois que cela est possible. Si un autre accès est nécessaire, veille à ce qu'il soit signalé depuis l'accès principal et qu'il soit digne (pas de portes dérobées, de palans, etc.), avec une largeur suffisante pour permettre le passage d'un fauteuil roulant.

**3.2.** Si une lacune dans l'accès au bâtiment ou à l'espace doit être comblée :

**3.2.1.** Grandes rampes, pente longitudinale et trottoirs appropriés et / ou ascenseurs accessibles qui atteignent le niveau de la rue. La pente des rampes sera d'un maximum de 10% lorsque leur longueur est inférieure à 3 m., 8% lorsque la longueur est inférieure à 6 m. et moins de 6% dans le reste des cas. En son absence et pour des barrières plus spécifiques, il existe d'autres dispositifs de levage accessibles avec des avantages d'accessibilité plus faibles (ascenseurs verticaux, plates-formes élévatrices ...)

**3.2.2.** Étapes de chaussée et dimensions appropriées (empreinte et contre-empreinte) et marquées d'une bande chromatique à contraste élevé et d'une texture à l'extrémité extérieure de l'empreinte de chaque étape

**3.2.3.** Les rampes et les escaliers doivent avoir des rambardes des deux côtés d'une hauteur adéquate, faciles à saisir et contrastant chromatiquement avec l'environnement.



✓ Correcto



X Incorrecto

- 3.3.** Porte d'accès principale de largeur adéquate. La largeur libre doit être supérieure ou égale à 0,80 m. Pour les portes d'accès principales, une largeur libre supérieure ou égale à 0,90 m est recommandée. L'ouverture doit être douce (non pesée), afin de permettre le passage et la manipulation par les personnes handicapées, de préférence avec ouverture automatique. Dans le cas des portes vitrées ont une double bande de couleur contrastante à une hauteur appropriée.
- 3.4.** Revêtement continu, dur et stable, sans éléments lâches ou mal fixés (fluffs, tapis...), et antidérapant, sans éblouissement ni reflets.
- 3.5.** Ayez des meubles pour le repos.



✓ Correcto



X Incorrecto

## 4. Intérieur de la chaussée – espaces communs

### 4.1. Communication horizontale

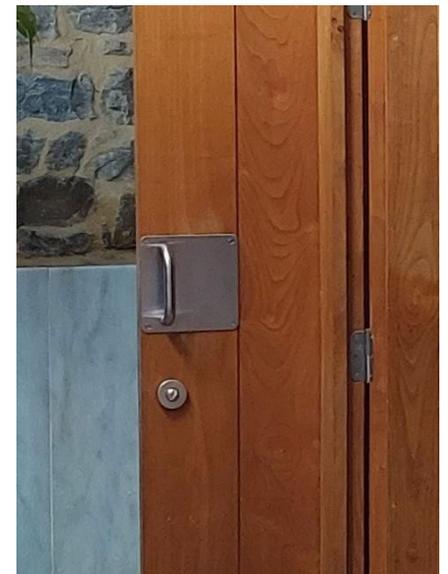
- 4.1.1. Les couloirs minimaux de 1,20 m et 1,50 m de diamètre sont exempts d'obstacles.
- 4.1.2. Portes intérieures d'une largeur suffisante pour le passage d'un fauteuil roulant et d'une ouverture douce (non pesée), avec des mécanismes d'ouverture appropriés (pointes ou mains faciles à saisir) et avec un contraste chromatique élevé.
- 4.1.3. Existence de bandes de guidage sur le trottoir au point d'attention du public avec la couleur et la texture en contraste élevé.

### 4.2. Communication verticale

- 4.2.1. Ascenseur accessible avec accès aux différentes hauteurs, avec un miroir qui permet de voir la porte à l'arrière, garde-corps sur l'un des murs latéraux et entre 87,5 et 92,5 cm de hauteur, boutons braille et à une hauteur adaptée aux utilisateurs de fauteuils roulants et avec un système d'alarme avec communication adapté aux personnes sourdes et aveugles.
- 4.2.2. Autres dispositifs de levage moins performants (ascenseurs verticaux, plates-formes élévatrices d'escalier, ...).



X Incorrecto



✓ Correcto

- 4.3. Mobilier accessible (douches, sièges...), à une hauteur appropriée et permettant l'approche d'une personne en fauteuil roulant ; et avec suffisamment d'espace entre les différents éléments pour pouvoir passer entre eux.
- 4.4. Tous ces obstacles, tels que les objets émergents des murs, des panneaux... dont la hauteur est inférieure à 2,20 m seront protégés en fournissant des éléments fixes qui en restreignent l'accès et qui permettent leur détection par les cannes des personnes ayant une déficience visuelle.
- 4.5. Éclairage approprié.
- 4.6. Environnement sain (air, nettoyage avec des produits naturels) et température adéquate.
- 4.7. Les escaliers devraient avoir des marches avec des empreintes et des dalles uniformes, sans dalles ouvertes qui peuvent causer un risque de trébuchement.
- 4.8. Marquages visuels pour identifier le bord de chaque marche, et signalisation tactile sur les plateaux d'entrée.



Affichages et écrans ajustés en hauteur pour une approche facile en fauteuil roulant, bien que certains puissent être difficiles à atteindre. Bon éclairage et espace adéquat entre les éléments exposés.

## 5. Toilettes accessibles

- 5.1. Signalé. Toilettes PMR masculines et toilettes PMR féminines. En cas de manque d'espace, il peut y avoir une toilette PMR mixte. Certaines personnes handicapées se rendent sur les sites accompagnés d'une personne de sexe différent qui s'occupe d'elles dans les toilettes.
- 5.2. Portes d'une largeur adéquate (largeur libre de passage supérieure ou égale à 80 cm et recommandée entre 85 et 90) et celles ouvertes vers l'extérieur ou de préférence coulissantes, avec main d'adhérence facile.
- 5.3. Dégagement intérieur suffisant pour la rotation du fauteuil roulant (permettre une rotation de diamètre Ø 1,50 m sans obstacles).
- 5.4. Toilette à une hauteur appropriée (entre 45 et 50 cm) et avec les barres de support des deux côtés pour le transfert. Afin que la chaise puisse s'adapter à côté de l'espace de transfert latéral de la toilette d'une largeur  $\geq 80$  cm et d'une profondeur  $\geq 75$  cm au bord avant de la toilette. Barres pliantes du côté du transfert.
- 5.5. Lavabo à une hauteur appropriée (hauteur de la face supérieure  $\leq 85$  cm), sans piédestal ni devant de comptoir, avec robinets automatiques ou manuels à une seule poignée avec levier allongé.

- 5.6. Hauteur d'utilisation appropriée et à la portée d'une personne en fauteuil roulant de mécanismes et accessoires (sèche-linge, savonnier...). Hauteur d'utilisation des mécanismes et accessoires comprise entre 0,70 et 1,20 m. Le miroir peut être incliné verticalement.
- 5.7. Option de toilettes pour les personnes ostomisées et les changeurs inclusifs.
- 5.8. Sonnette ou système d'urgence.



✓ Correcto



X Incorrecto

## 6. Signalisation et informations sur la façon de localiser et de se déplacer dans la ressource. Fournir des ressources d'appui à l'information

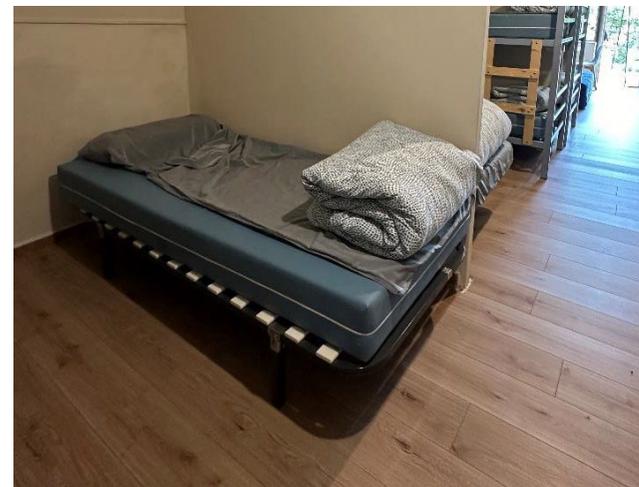
- 6.1. Itinéraires et espaces clairement définis et balisés, utilisant des ressources graphiques claires et facilement compréhensibles pour l'orientation de toutes les personnes (flèches, pictogrammes simples...), en veillant à ce que les éléments les plus pertinents soient visibles (douches, toilettes, issues de secours, etc.)
- 6.2. Utilisation de dessins ou de pictogrammes normalisés.
- 6.3. S'il y a plus d'un étage, indiquez clairement où l'ascenseur est accessible.
- 6.4. Panneaux et enseignes avec fond de figure à contraste élevé, avec de grandes lettres, situés à une hauteur et une situation appropriée, de préférence avec un texte alternatif en braille.
- 6.5. Bon éclairage et contrastes des éléments de construction et des sites de passage pour faciliter une mobilité autonome et sûre et prévenir les accidents.
- 6.6. Informations disponibles dans des formats audiovisuels, sous-titrées et interprétées en langue des signes. Écrans du système de décalage visuel et sonore.



Signalisation claire et accessible indiquant l'emplacement des salles de bains

## 7. Chambres dans des auberges ou d'autres

- 7.1 Disponibilité d'au moins une chambre adaptée aux personnes à mobilité réduite PMR (de préférence au rez-de-chaussée).
- 7.2 Chambre PMR avec suffisamment d'espace pour permettre la circulation, les virages, le transfert au lit, etc. en fauteuil roulant.
- 7.3 Mobilier accessible (lit, étagères, armoires... à une hauteur adaptée à une personne en fauteuil roulant, etc.)
- 7.4 Disponibilité du service hygiénique. Ajoutez une douche à l'italienne aux conditions d'accessibilité d'une toilette accessible.
- 7.5 Permettez aux chiens d'assistance de dormir à côté de la personne qu'ils soutiennent.
- 7.6 Admettre une réservation préalable pour ceux dont le handicap l'exige.



Lit à une hauteur appropriée dans la chambre de l'auberge.



Service d'hygiène adapté en auberge.

## 8. Restaurants, auberges, bars, cafés

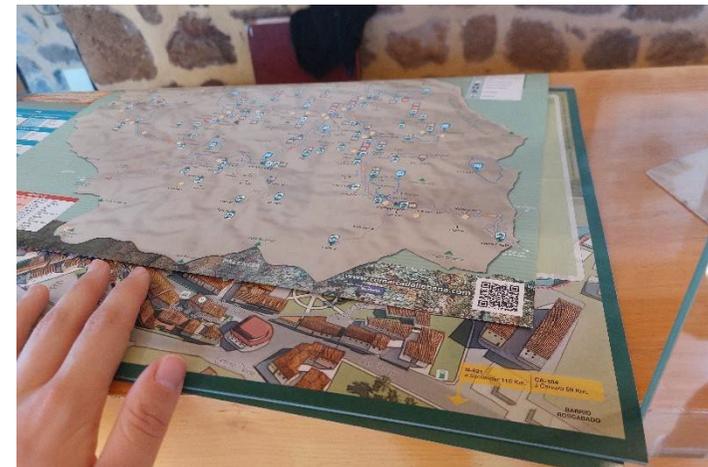
- 8.1** Mettre à la disposition du client des informations sur les allergènes et les ingrédients.
- 8.2** Lettre en format accessible (braille, QR code ou système Navilens qui redirige vers du texte et de l'audio...) avec des informations détaillées sur les ingrédients des plats, et / ou faciliter l'accès à ces informations par le personnel sur place telles informations par l'intermédiaire du personnel.
- 8.3** Offrir des options pour les personnes souffrant d'intolérances alimentaires (par exemple, pour les personnes atteintes de diabète, de maladie coeliaque, d'intolérance au lactose, aux noix, au poisson ou aux crustacés, entre autres).
- 8.4** Tables à une hauteur appropriée et qui permettent l'approche d'une personne en fauteuil roulant. Avec suffisamment d'espace entre les tables pour pouvoir passer.
- 8.5** Disponibilité de toilettes accessibles. Dans de nombreux cas, les bars et les restaurants ont du mal à adapter une salle de bain. Nous proposons comme solution partielle à cette situation, la disponibilité de toilettes publiques accessibles dans les localités.



Ci-dessus : Symboles communs sur les menus pour indiquer les aliments sans gluten et sans lactose.  
Ci-dessous : Code QR pour accéder au menu en format numérique, facilitant l'accessibilité.

## 9. Espaces publics avec une attention en face-à-face (bureaux de tourisme, points d'information et attention au pèlerin...)

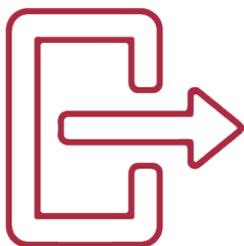
- 9.1. Formation sur la diversité des personnes handicapées et lignes directrices pour une interaction et une communication appropriée avec le personnel de la fonction publique.
- 9.2. Disponibilité d'une signalisation et d'une cartographie accessibles.
- 9.3. Disponibilité d'une boucle d'induction magnétique pour les personnes utilisant des aides auditives ; installé ou individuel (récepteurs portables sans fil - systèmes FM) pour réduire le bruit de fond. Signalez son existence avec des affiches.
- 9.4. Informations audiovisuelles sous-titrées et interprétées en langue des signes.
- 9.5. Affichages de hauteur adéquate et qui permettent l'approche d'un fauteuil roulant (il n'est pas nécessaire que ce soit sur toute la longueur du comptoir, il peut en faire partie). Avec des sièges disponibles pour les personnes à mobilité réduite et un espace d'accès avec la chaise.



Exemple d'un compteur à l'Office de Tourisme avec une boucle à induction magnétique signalée et des cartes avec des codes QR.

## 10. Sécurité

- 10.1 Voies d'évacuation accessibles
- 10.2 Les plans d'évacuation devraient intégrer des protocoles de soins spécifiques, en tenant compte des différents besoins d'assistance des personnes handicapées, afin d'assurer des actions efficaces qui minimisent les risques.
- 10.3 La signalisation d'urgence doit être située à un endroit visible. Les alarmes doivent être visuelles (lumineuses, vidéo-appel...) et audibles pour être détectées par les personnes malentendantes ou malvoyantes.
- 10.4 Connaissance des protocoles et des lignes directrices pour l'action dans les situations d'urgence par le personnel.



## 11. Premiers soins

- 11.1 Dans les espaces destinés aux premiers secours, des civières de hauteur réglable et les conditions d'accès et d'utilisation par les personnes handicapées devraient être envisagées. S'il y a une salle de bain dans l'enceinte, elle doit également être accessible.

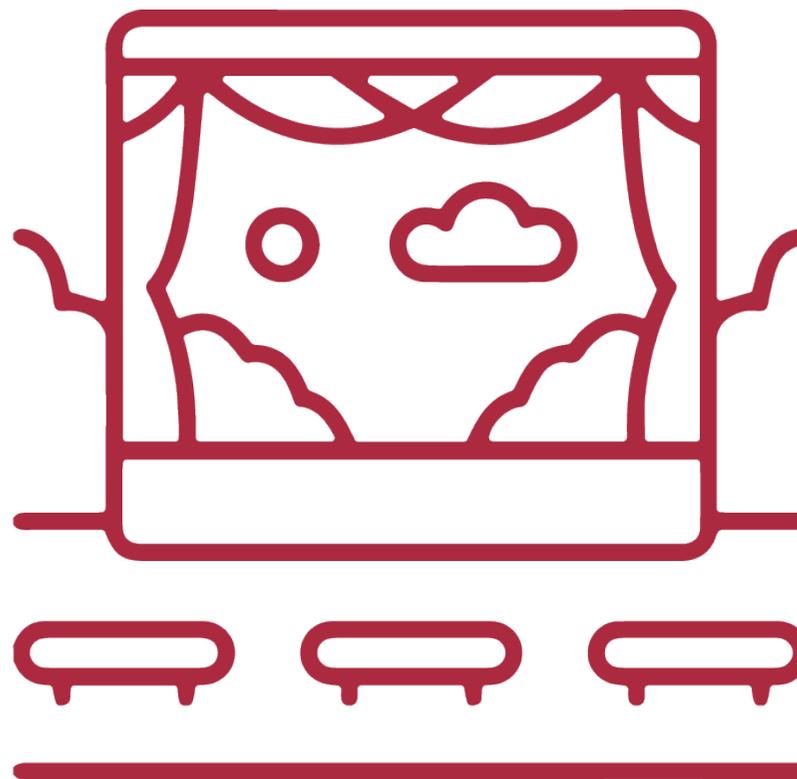
## 12. Chiens d'assistance

- 12.1 Certaines personnes handicapées ont besoin d'assistance et ont le droit d'être assistées en permanence par un chien dressé pour leur accompagnement, leur conduite, leur aide et leur assistance. Les chiens d'assistance peuvent accéder à n'importe quel espace accompagnant la personne qu'ils fréquentent (feuille de route, abris, restaurants, églises, centres culturels...) lorsque l'accès à ceux-ci est ouvert au grand public ou à un groupe générique de personnes.

## 5. Accessibilité lors d'événements et d'activités

Si vous planifiez des événements et des activités inclusives pour la célébration des années jacobéennes ou toute activité liée au Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et assurez la participation de tous, gardez à l'esprit les recommandations suivantes :

- En règle générale, concevoir des événements et des activités avec des critères d'accessibilité et une conception universelle afin que les personnes handicapées puissent participer avec le reste de la population, sans avoir à faire des événements exclusivement destinés aux personnes handicapées.
- Parfois, il est nécessaire d'organiser des activités spécifiques adaptées aux personnes handicapées pour promouvoir le contact avec la nature, la connaissance du chemin, etc ..., lorsque du personnel de soutien et des aides techniques sont nécessaires, bien qu'il les encourage, si possible la participation des personnes non handicapées. De telles activités peuvent être scellées dans le cadre de la route et faire partie de l'expérience Compostelle.



- Lorsque vous le planifiez, vous pouvez consulter les organisations pour personnes handicapées de la région pour recueillir les besoins et les soutiens possibles qu'elles peuvent offrir.
- Fournit des informations accessibles et une description des conditions de l'événement sur le web, les réseaux et le matériel sur l'événement (espace accessible, parkings PMR, toilettes accessibles, espaces réservés, possibilité d'avoir un interprète en langue des signes ...)
- Garantir que le billet peut être acheté à la fois en ligne avec des applications accessibles et en personne dans des espaces accessibles.
- Dans le processus de traitement pour assister à l'événement :
  - Fournir des informations complétées par un plan, sur la possibilité de réserver des places pour les personnes qui ont besoin d'un emplacement spécifique pour leurs besoins (personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite, personnes sourdes ou malvoyantes ...)
  - S'assurer que les personnes qui utilisent ces espaces réservés peuvent y assister avec leurs compagnons
  - De tels emplacements ne peuvent pas entraîner un coût plus élevé.
  - Offrir la possibilité de demander un interprète en langue des signes



- Veiller à ce que des transports publics accessibles et des parkings PMR suffisants soient disponibles pour les véhicules privés.
- Veiller à ce que les itinéraires des parkings à l'entrée soient accessibles (chaussée continue, dure et stable, sans éléments lâches et antidérapants ; libre d'obstacles qui entravent le passage ...)
- Évitez les billets différenciés pour les personnes handicapées et pour les personnes non handicapées. Si une entrée alternative est nécessaire pour assurer l'accessibilité, elle doit être signalée et respecter des conditions décentes (éviter les portes arrière, l'utilisation de chariots élévateurs...)
- Tenir compte des lignes directrices figurant au point 5.2 concernant l'accessibilité des services, en ce qui concerne les espaces, la signalisation et l'information, les toilettes, les services de restauration et les déplacements à l'intérieur du lieu de l'événement.
- S'il y a un dispositif de contrôle d'entrée, s'assurer qu'il a une largeur adéquate.



- Organisez l'emplacement selon les directives suivantes :
  - Lors d'événements en plein air, facilitez la couverture de l'espace, lorsque cela est possible (il y a des gens qui ne peuvent pas tenir un parapluie)
  - Emplacement à une hauteur adéquate pour s'assurer que les personnes en fauteuil roulant ou de petite taille dépassent la hauteur du reste des personnes debout. Il faut permettre l'accès à cette plate-forme aux personnes qui ne peuvent pas se tenir debout dans le spectacle, en leur fournissant des chaises pour cela.
  - Emplacement à proximité des étapes et des accès, si possible
  - Dans les espaces tels que les théâtres, les stades, etc., réservez au moins 1% de la capacité, avec un minimum de 6 sièges pour les utilisateurs de fauteuils roulants et situés à côté des chaises afin qu'ils puissent s'asseoir à côté des compagnons. En fonction de la demande, garantisiez également au moins 1% supplémentaire à l'avant aux personnes ayant un handicap visuel et / ou auditif qui ont besoin de cet endroit pour pouvoir suivre le spectacle et / ou venir avec un chien d'assistance.
- Lorsque la scène est surélevée, elle doit être accessible
- Offrir une formation au personnel de soutien lors de l'événement
- Sécurité. Tenir compte, dans les plans d'évacuation, des besoins des personnes handicapées (voies d'évacuation accessibles, protocoles spécifiques, signaux d'urgence visibles, alarmes lumineuses et sonores).
- Dans les espaces destinés aux premiers secours, avoir accès et des éléments accessibles, tels qu'une table réglable en hauteur.
- Dans certains événements, tels que les foires, certaines heures sans bruit peuvent être consacrées, pour faciliter la participation des personnes souffrant d'hypersensibilité auditive.





## Activités régulières sur le Chemin de Saint-Jacques

Il existe des activités directement liées au Chemin de Saint-Jacques, telles que les messes de pèlerins, qui favorisent également les relations sociales entre les personnes qui participent à cette expérience.

Pour eux, il est proposé de célébrer dans des lieux de culte accessibles. Pour cela, il est nécessaire de promouvoir des mesures dans toutes les églises qui garantissent l'entrée des personnes à mobilité réduite, et aussi longtemps que cela n'est pas possible, chercher des formules alternatives pour garantir la participation de ces personnes, par exemple, avec des célébrations en plein air à côté de l'église. Faciliter également les espaces réservés dans l'église et la présence d'interprètes en langue des signes.



## La Compostelle

Afin de s'assurer que tout le monde puisse vivre l'expérience du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, et même obtenir la Compostela, il est proposé que pour cela, vous puissiez participer à la route avec différentes formules, car il y a des personnes qui ne seront pas en mesure de faire toutes les étapes de chaque section, devant envisager à de nombreuses occasions d'aller sur des chemins piétonniers avec l'utilisation de véhicules.

Le Chemin possède une telle richesse naturelle, culturelle, religieuse, gastronomique et interpersonnelle que permet de valoriser l'accréditation de la participation à partir d'une approche plus globale, de sorte que la Compostela peut être adaptée à certaines situations. Un exemple pourrait être la participation à toute activité complémentaire à réaliser au cours de la marche.

D'autre part, il convient de veiller à ce que les espaces dans lesquels les certificats sont scellés et l'espace à partir duquel ils sont délivrés soient accessibles à tous.



## 6. Accessibilité et inclusion dans les « Haltes sur le Chemin »

Avoir des « Haltes sur le Chemin » offre au pèlerin une expérience plus riche et plus complète. Ces arrêts, compris comme un lieu physique et virtuel, ont plusieurs objectifs :

- Offrir des informations culturelles, touristiques, environnementales et de loisirs de manière physique et virtuelle, avec des connexions au réseau, offrant une couverture Wi-Fi.
  - Recueillir des avis sur les produits et services des pèlerins et des touristes.
  - Être l'occasion de goûter, d'acquérir et d'envoyer des produits agroalimentaires typiques, des artisans et des créatifs.
  - Servir de point de rencontre entre les habitants des zones rurales et les visiteurs et usagers de la route pour montrer et recommander les produits locaux.
  - Veiller à ce que le local ait une plus grande visibilité et diffusion auprès des visiteurs et des usagers du CdC, avec un impact élevé sur l'économie locale des municipalités sur le chemin.
- Transmettre l'image commune d'un chemin inclusif
  - Apposer le cachet sur la Compostela et signaler les lieux d'apposition du cachet
  - Servir de lieu de repos

Les arrêts peuvent également avoir un caractère itinérant pour apporter l'offre à différentes zones et événements, en augmentant la visibilité et les possibilités de promotion, en s'adaptant aux flux saisonniers et en facilitant l'accès à ce service dans les zones rurales à faible densité.

## Orientations générales pour rendre la Halte accessible et inclusive

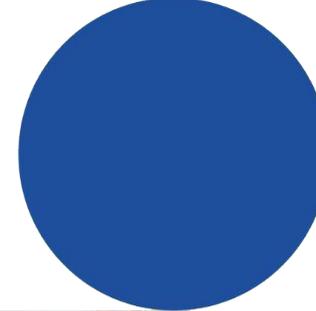
- Inclure des informations générales sur le Halte dans les sites web de référence, en informant les conditions d'accessibilité.
- Avoir une image accessible commune de l'arrêt, identifiée par un nom et un pictogramme en relief.
- Installer des panneaux sur la route annonçant l'arrêt sur la route menant à l'emplacement de l'arrêt en indiquant la distance jusqu'à l'arrêt.
- Inclure un code NaviLens avec les informations principales du Stop en audio, du texte en lecture compréhensible et en langue des signes dans des affiches informatives.
- Installer dans la localité où se trouve l'arrêt, une signalétique avec l'indication de la bonne direction à suivre pour atteindre l'arrêt.
- Localisez l'arrêt dans un espace accessible par un itinéraire piétonnier accessible à partir de différents points : la route, les stations de transports en commun et les parkings.
- Utiliser de préférence le rez-de-chaussée d'un espace et s'il a plus d'un étage, disposer d'un ascenseur accessible.
- Faciliter une entrée unique à l'arrêt, en garantissant l'accessibilité de celui-ci (largeur de la porte, sans marches...). Si cela n'est pas possible, signalez l'entrée alternative.
- Installer les compteurs et les affichages à la hauteur appropriée
- Avoir des éléments de repos
- Avoir des toilettes accessibles dans la mesure du possible, ou des toilettes publiques à proximité
- Installer une boucle magnétique
- Disposer d'informations accessibles sur les écrans (audio et texte), les tablettes et sur papier sur les caractéristiques et les conditions d'accessibilité des routes et des activités culturelles, environnementales et religieuses
- Offrir une formation sur le handicap au personnel de la fonction publique.

# 7. La valeur de l'économie sociale

Les entreprises et entités de l'économie sociale promeuvent une croissance économique inclusive fondée sur la réduction des inégalités. Elles ont un engagement fort envers le territoire, contribuant à la cohésion sociale et à la cohésion territoriale, en se concentrant sur différents domaines :

- Création d'emplois inclusifs. L'économie sociale englobe, dans une large mesure, les personnes ayant des difficultés à accéder à l'emploi, telles que les femmes de plus de 45 ans, les personnes de plus de 55 ans, les personnes handicapées, les personnes en situation ou menacées d'exclusion sociale et les personnes peu qualifiées.
- En outre, elle favorise la stabilité de l'emploi, une réduction de l'écart salarial, des niveaux d'égalité plus élevés et une offre de services sociaux, éducatifs, environnementaux, etc., qui peuvent contribuer à un parcours plus inclusif et durable, avec une forte présence dans l'environnement rural.

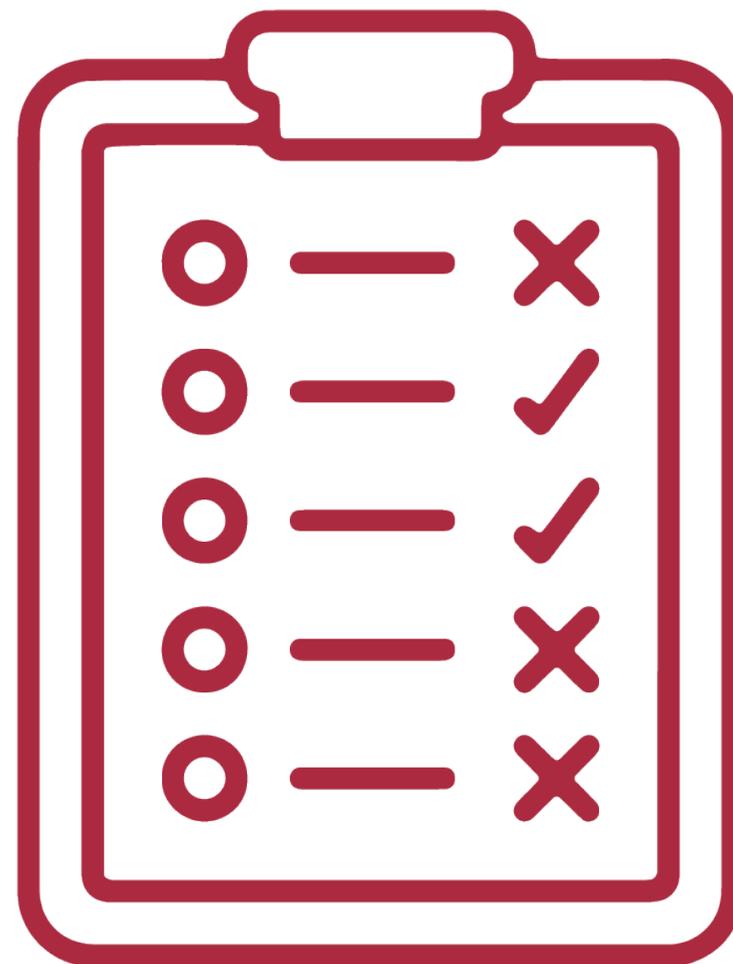
Par conséquent, avoir des entreprises et des entités de l'économie sociale comme agents clés sur le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, pour donner des opportunités aux personnes handicapées et / ou en situation d'exclusion sociale et contribuer également à rendre visibles les capacités de ces personnes et avec elles le changement de regard de la société, permet de promouvoir un chemin plus inclusif.



# Annexe I

## Questionnaires

Dans cette section, nous vous proposons d'utiliser ces questionnaires comme un guide pour vous aider à faire une première approximation des conditions d'accessibilité des informations que vous fournissez, des espaces physiques des services et des ressources, des itinéraires et de leur signalisation et des activités et des événements que vous organisez.



# 1 Questionnaire d'évaluation de l'accessibilité de l'espace physique

## Considérations générales :

Y a-t-il une place de parking PMR à proximité ?

Oui  Non

Pouvez-vous vous y rendre en fauteuil roulant depuis la place PMR jusqu'à l'entrée ?

Oui  Non

Le fauteuil roulant est-il accessible de la rue à l'intérieur ?

Oui  Non

La signalisation est-elle suffisante et est-elle comprise ?

Oui  Non

Dispose-t-il d'une boucle d'induction magnétique ?

Oui  Non

Est-il possible d'accéder et de voyager en fauteuil roulant à travers les espaces communs (communication horizontale et communication verticale) ?

Oui  Non

Avez-vous des toilettes accessibles dans les parties communes ?

Oui  Non

## Remarques

## Mesures d'amélioration possibles

### Dans le cas des auberges:

Disposez-vous d'une chambre adaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR) ?

Oui  Non

Disposez-vous d'un service d'hygiène accessible à l'intérieur ou à proximité de la salle PMR ?

Oui  Non

### Dans le cas des bars/mesons/restaurants:

Avez-vous des menus pour les personnes souffrant d'allergies ou d'intolérances nourriture (gluten, lactose...) ?

Oui  Non

Y-a-t-il une carte accessible ? (en braille, code QR, système Navilems) ?

Oui  Non

Est-il possible d'accéder au comptoir du bar depuis un fauteuil roulant ?

Oui  Non

Est-il possible de manger dans la salle à manger avec un fauteuil roulant ?

Oui  Non

### Remarques

### Mesures d'amélioration possibles

## 2 Questionnaire d'évaluation de l'accessibilité de l'information et de la communication

**Le site Web est-il conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.1 du World Wide Web Consortium (W3C) ?**

Le site Web passe-t-il l'évaluation minimale automatique ?

Oui  Non

Existe-t-il un menu de navigation clairement structuré et facile à utiliser, avec des options logiquement organisées ?

Oui  Non

La navigation et l'utilisation complète du site Web sont-elles autorisées en utilisant uniquement le clavier, sans compter sur l'utilisation de la souris ?

Oui  Non

Des indicateurs de concentration clairs sont-ils fournis pour aider les utilisateurs à identifier les éléments interactifs ?

Oui  Non

Est-il facile de passer au contenu principal des pages ?

Oui  Non

Les balises HTML sémantiques appropriées sont-elles implémentées pour assurer une structure claire et compréhensible du contenu ?

Oui  Non

Le site Web est-il compatible avec différents appareils et tailles d'écran ?

Oui  Non

Le contraste entre le texte et l'arrière-plan convient-il à une bonne lisibilité ?

Oui  Non

Les polices accessibles et les tailles de police sont-elles utilisées ?

Oui  Non

Les informations sont-elles présentées de manière claire et concise, en évitant les aspects techniques inutiles ?

Oui  Non

D'autres informations textuelles sont-elles fournies à des fins visuelles ?

Oui  Non

Les sous-titres, les descriptions audios, la transcription et les adaptations en langue des signes sont-ils utilisés pour rendre le contenu multimédia, comme les vidéos et les audios, accessible ?

Oui  Non

L'utilisation d'éléments qui peuvent causer de la distraction ou de l'inconfort, tels que des animations clignotantes ou des sons automatiques, est-elle évitée ?

Oui  Non

S'assure-t-on que les liens sont clairement identifiés et que son but est compréhensible hors contexte ?

Oui  Non

### **Les documents PDF sont-ils accessibles ?**

Est-il clairement indiqué si un lien mène à un fichier PDF et comment il sera ouvert ou téléchargé ?

Oui  Non

Les documents PDF fournissent-ils un index avec la structure du document pour faciliter la navigation ?

Oui  Non

Des polices et des tailles de texte appropriées sont-elles utilisées pour améliorer la lisibilité des documents PDF ?

Oui  Non

Les documents PDF sont-ils étiquetés correctement pour faciliter la navigation avec les lecteurs d'écran ?

Oui  Non

D'autres descriptions sont-elles fournies pour toutes les images et graphiques dans le document PDF ?

Oui  Non

Le texte réel est-il utilisé à la place des images textuelles, ce qui permet aux utilisateurs de rechercher et de sélectionner du texte ?

Oui  Non

### **Le site Web contient-il des informations sur l'accessibilité ?**

Des informations détaillées sont-elles fournies sur l'accessibilité physique des tronçons de route, des logements, des installations et des lieux d'intérêt ?

Oui  Non

Des informations sont-elles fournies sur les services de soutien disponibles pour les personnes handicapées pendant le pèlerinage ?

Oui  Non

Des informations sont-elles fournies sur les options de transport accessibles pour atteindre le départ du Camino et se déplacer le long de celui-ci ?

Oui  Non

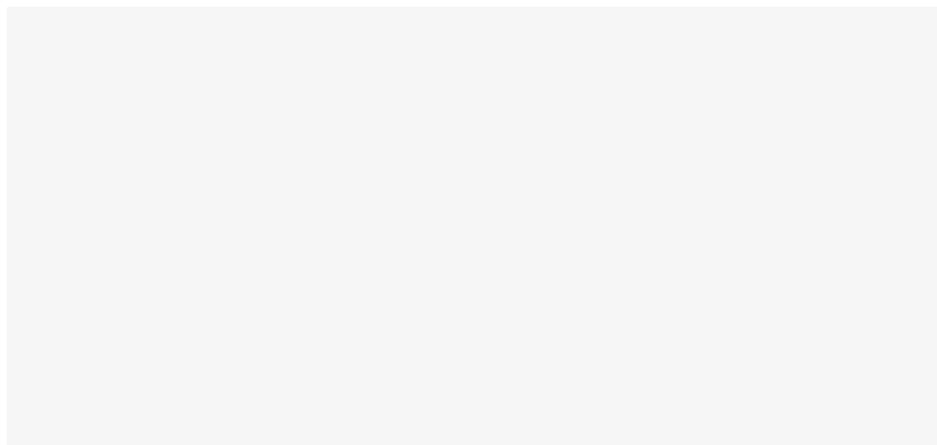
Y a-t-il des options d'itinéraires alternatifs ou secondaires qui sont plus accessibles aux personnes handicapées ?

Oui  Non

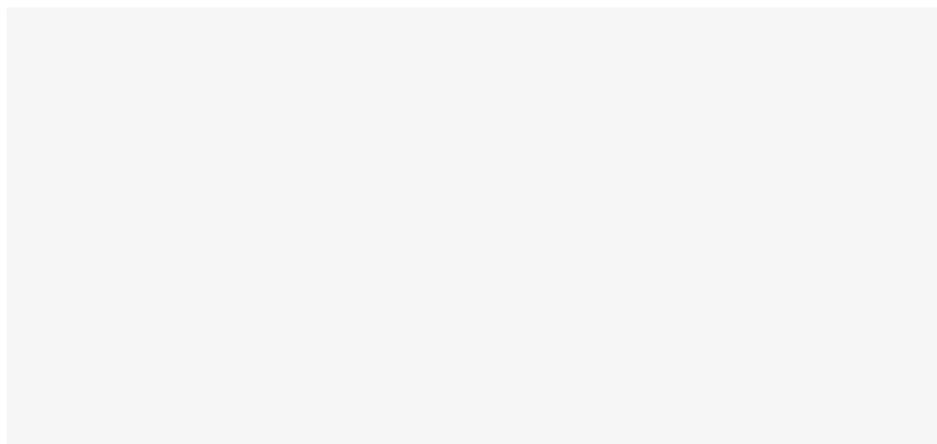
L'information sur l'accessibilité est-elle tenue à jour pour refléter l'évolution de l'état des routes et des services disponibles ?

Oui  Non

## Remarques



## Mesures d'amélioration possibles



# 3 Questionnaire d'évaluation de l'accessibilité de l'itinéraire et de la signalisation

Les principaux sites web et/ou brochures de référence fournissent-ils des informations sur les caractéristiques de l'itinéraire, en tenant compte du contenu figurant à la section 5.3 Accessibilité sur les itinéraires de l'itinéraire ?

Oui  Non

Y a-t-il des transports publics accessibles pour se rendre au départ du chemin ?

Oui  Non

Y a-t-il un parking près du début de la route et dispose-t-il de places réservées aux personnes à mobilité réduite ?

Oui  Non

Y a-t-il des toilettes accessibles au début, pendant ou à la fin de la section du chemin ?

Oui  Non

Le départ du chemin est-il bien indiqué et suffisamment informé ? Ces informations sont-elles dans un format accessible ?

Oui  Non

Est-il possible de parcourir la route ou une partie de celle-ci par des personnes à mobilité réduite qui ne sont pas des utilisateurs de fauteuil roulant ?

Oui  Non

Si une partie seulement de la section est accessible aux personnes à mobilité réduite, les véhicules ont-ils accès aux extrémités des sections accessibles ?

Oui  Non

Dans le cas où la section n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite. Y a-t-il un tronçon alternatif ?

Oui  Non

Dans les sections les plus compliquées, il y a des mesures de protection comme des cordes, des rambardes, etc. ?

Oui  Non

Pouvez-vous marcher sur la route ou une partie de celle-ci dans une chaise, roues manuelles, électriques ou similaires ?

Oui  Non

Sinon, pouvez-vous parcourir la route ou une partie de celle-ci dans une chaise adaptée à la montagne ?

Oui  Non

La signalisation routière est-elle suffisante et accessible ? Exemple, il y a de la signalisation sur toutes les croix, c'est bien visible, etc.)

Oui  Non

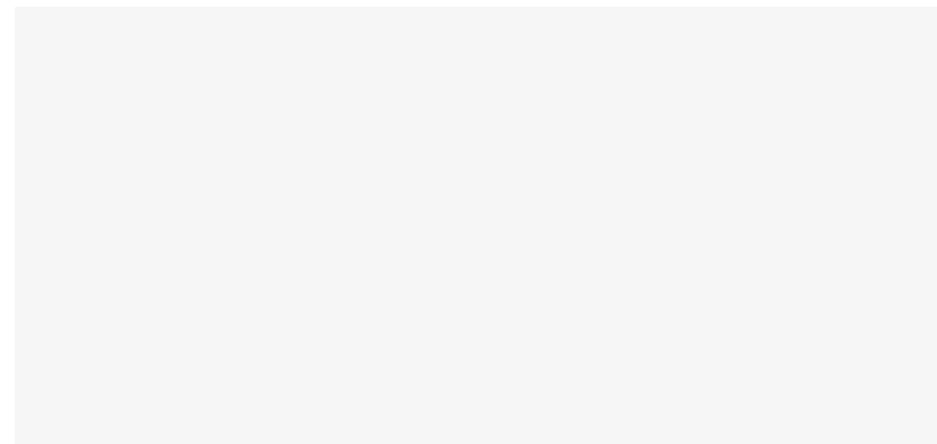
Existe-t-il un service d'accompagnement ou de soutien pour les personnes en difficulté ?

Oui  Non

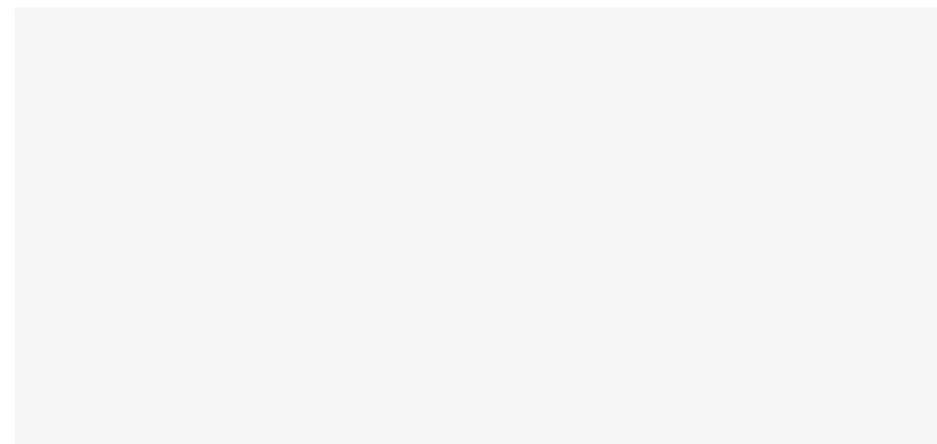
Existe-t-il un service d'assistance pour l'emplacement pendant l'itinéraire ?

Oui  Non

## Remarques



## Mesures d'amélioration possibles



# 4 Questionnaire d'évaluation de l'accessibilité aux événements

Les besoins éventuels des personnes handicapées ont-ils été pris en compte lors de la planification de l'événement ou de l'activité ?

Oui  Non

Les informations de l'événement ou de l'activité sont-elles accessibles (lecture facile ou compréhensible, braille, audio, contraste chromatique, taille de la lettre, langue des signes...) ?

Oui  Non

Les informations sur l'événement ou l'activité détaillent-elles les conditions d'accessibilité (espace accessible, parkings PMR, toilettes accessibles, espaces réservés, possibilité d'avoir un interprète en langue des signes...) ?

Oui  Non

Avez-vous envisagé de réserver des emplacements pour les personnes qui en ont besoin, à cause de leur handicap ?

Oui  Non

Dans ce cas, de tels endroits permettent-ils une bonne vision, vont-ils avec des compagnons et sont-ils couverts ?

Oui  Non

Les billets peuvent-ils être réservés en ligne et en personne, et l'accessibilité est-elle garantie ?

Oui  Non

Avez-vous vérifié que des places de transport et de stationnement accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) sont disponibles ?

Oui  Non

Les itinéraires pour atteindre l'endroit sont-ils accessibles ?

Oui  Non

Les espaces où se déroulent les représentations sont-ils accessibles ?

Oui  Non

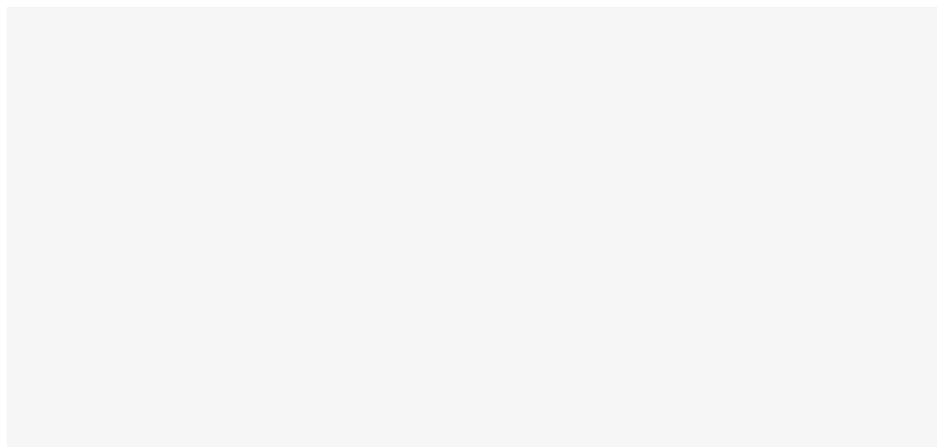
Avez-vous donné des instructions au personnel participant à l'événement pour une prise en charge adéquate des personnes handicapées ?

Oui  Non

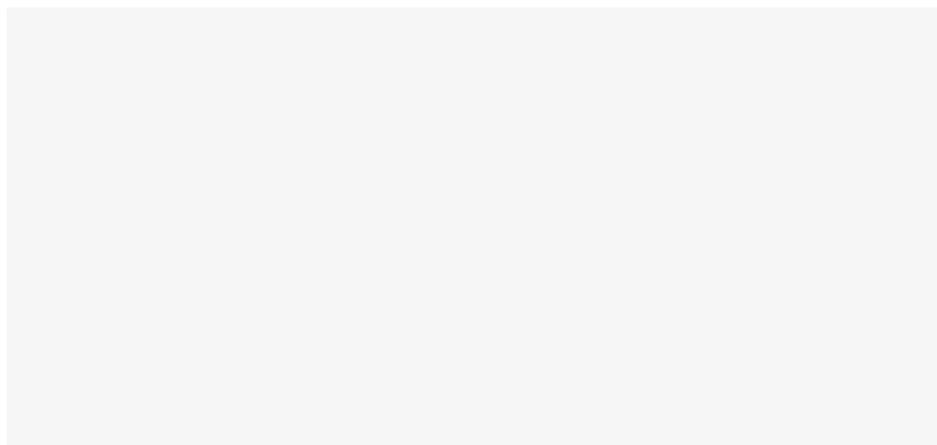
Le plan d'évacuation de l'événement tient-il compte des besoins personnes handicapées ?

Oui  Non

## Remarques

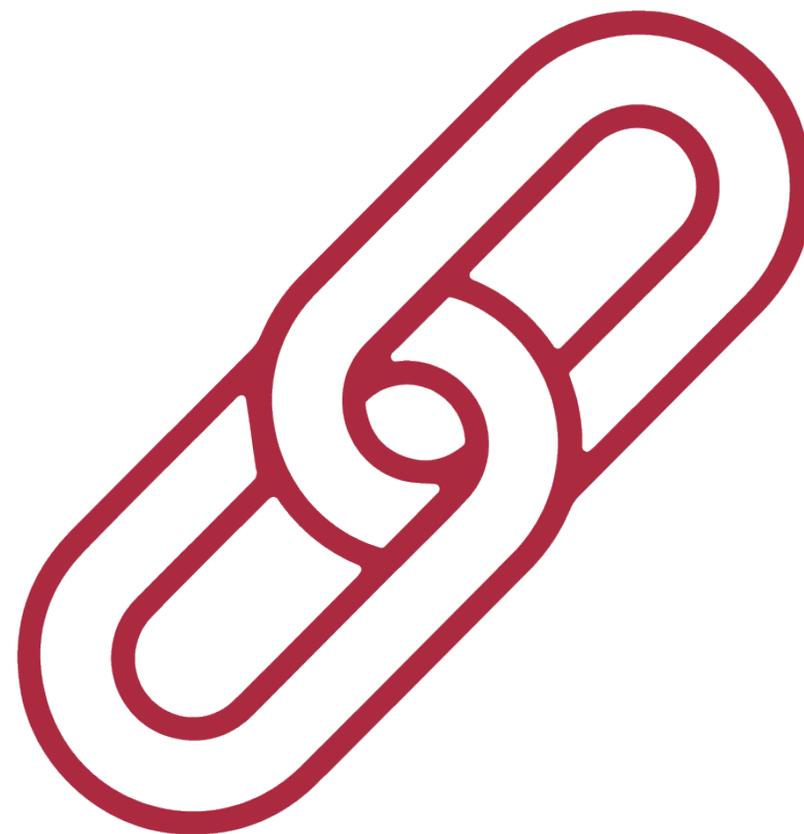


## Mesures d'amélioration possibles



# Annexe II

## Références



# Législation

## RÈGLEMENTS INTERNATIONAL ET D'ACCESSIBILITÉ DES ÉTATS

### Normes internationales

- > Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.  
<https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html>
- > Observation générale n° 2 (2014) sur l'article 9:  
L'accessibilité fournit une explication plus détaillée des obligations incombant à l'UE et aux États membres de garantir l'accessibilité aux personnes handicapées en vertu de la convention. Lien vers le texte de l'observation générale no 2. [https://conf-dts1.unog.ch/1%20SPA/Tradutek/Rights\\_hum\\_Base/CRPD/00\\_Observations%20general%20CRPD.htm#GC2](https://conf-dts1.unog.ch/1%20SPA/Tradutek/Rights_hum_Base/CRPD/00_Observations%20general%20CRPD.htm#GC2)

### Législation européenne

- > Directive (UE) 2019/882 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services.  
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/ES/TXT/?uri=CELEX%3A32019L0882>

- > Directive (UE) 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public. «Directive sur l'accessibilité des sites web» ou «WAD». Un résumé de la directive est disponible dans toutes les langues officielles. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/LSU/?uri=CELEX:32016L2102>
- > Directive européenne sur les services de médias audiovisuels (directive SMA): Directive (UE) 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 modifiant la directive 2010/13/UE visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels ([directive «Services de médias audiovisuels»](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/ES/TXT/?uri=CELEX%3A32018L1808)), [compte tenu de l'évolution des réalités du marché](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/ES/TXT/?uri=CELEX%3A32018L1808). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/ES/TXT/?uri=CELEX%3A32018L1808>
- > UNE-ISO 21902:2021. Certification spécifique du tourisme et des services connexes. Un tourisme accessible à tous. Exigences et recommandations.  
<https://www.une.org/encuentra-tu-norm/search-tu-norm/norm/?c=N0066245>

## Législation espagnole

- > Décret législatif royal 1/2013 du 29 novembre 2013 portant approbation du texte consolidé de la loi générale sur les droits des personnes handicapées et leur inclusion sociale. <https://www.boe.es/search/act.php?id=BOE-A-2013-12632>
- > Décret royal 193/2023, du 21 mars, réglementant les conditions fondamentales d'accessibilité et de non-discrimination des personnes handicapées pour l'accès et l'utilisation des biens et services mis à la disposition du public. <https://www.boe.es/search/act.php?id=BOE-A-2023-7417>
- > Loi 15/2022, du 12 juillet, complète pour l'égalité de traitement et la non-discrimination. <https://www.boe.es/search/act.php?id=BOE-A-2022-11589>
- > Loi 6/2022, du 31 mars, modifiant le texte consolidé de la loi générale sur les droits des personnes handicapées et leur inclusion sociale, approuvée par le décret législatif royal 1/2013, du 29 novembre, pour établir et réglementer l'accessibilité cognitive et ses conditions de demande et d'application. <https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2022-5140>
- > Arrêté TMA/851/2021 du 23 juillet 2021 portant élaboration du document technique sur les conditions fondamentales d'accessibilité et de non-discrimination pour l'accès et l'utilisation des espaces publics urbanisés. [https://www.boe.es/diario\\_boe/txt.php?id=BOE-A-2021-13488](https://www.boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2021-13488)
- > Décret royal 734/2019 du 20 décembre 2019 modifiant les lignes directrices de base en matière de planification de la protection civile et les plans nationaux de protection civile afin d'améliorer [la prise en charge des personnes handicapées et d'autres groupes en situation de vulnérabilité particulière face aux situations d'urgence.](#) <https://www.boe.es/search/doc.php?id=BOE-A-2020-46>
- > Code technique du bâtiment. <https://www.codigotecnico.org/>
- > Décret royal 1112/2018 du 7 septembre 2018 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles du secteur public. [https://www.boe.es/diario\\_boe/txt.php?id=BOE-A-2018-12699](https://www.boe.es/diario_boe/txt.php?id=BOE-A-2018-12699)
- > Décret royal 1544/2007 du 23 novembre 2007 réglementant les conditions fondamentales d'accessibilité et de non-discrimination pour l'accès et l'utilisation des modes de transport pour [les personnes handicapées.](#) <https://www.boe.es/search/doc.php?id=BOE-A-2007-20785>

- > Loi 27/2007 du 23 octobre 2007 reconnaissant les langues des signes espagnoles [et réglementant les moyens de soutien à la communication orale pour les personnes sourdes, malentendantes et sourdes-aveugles.](#)  
<https://www.boe.es/search/act.php?id=BOE-A-2007-18476>

### Législation française

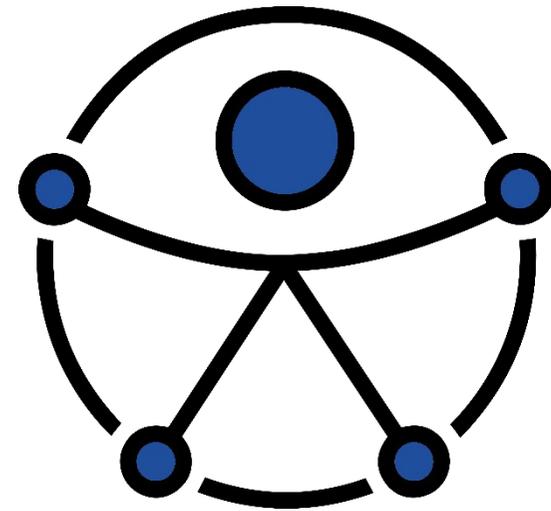
- > LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (Loi Handicap 2005)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647>
- > Accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)  
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32873> et <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/laccessibilite-etablissements-recevant-du-public-erp>
- > Rendre les sites et services numériques accessibles à toutes et à tous <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/>
- > Accessibilité universelle  
<https://handicap.gouv.fr/accessibilite-universelle.>

### Législation portugaise

- > Decreto-Lei n° 163/2006 du 8 août 2006 relatif aux normes d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics  
<https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/decreto-lei/163-2006-538624>
- > Decreto-Lei no 82/2022 du 6 décembre 2022 transposant la directive (UE) 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services  
<https://www.sgeconomia.gov.pt/destaques/decreto-lei-n-822022-transpoe-a-diretiva-ue-2019882-lativa-aos-requisitos-de-acessibilidade-de-produtos-e-servicos.aspx>
- > Decreto-Lei no 83/2018 du 19 octobre 2018 réglementant l'accessibilité des informations en ligne et [des sites web du secteur public](#)  
<https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/decreto-lei/83-2018-116734769>
- > ISO 21902:2022, Tourisme accessible à tous  
<https://business.turismodeportugal.pt/pt/Gerir/reconhecimento-externo/normas-qualidade/Paginas/np-iso-21902-2022-turismo-acessivel-para-todos.aspx>

# Guides, expériences et documents sur le handicap, l'accessibilité dans les milieux naturels et liés au Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle

- > Symbole d'accessibilité universelle de l'ONU. L'Unité de conception graphique du Département de l'information des Nations Unies, basée à New York (États-Unis), a créé le nouveau logo Accessibilité, à la demande de la Division des publications du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (MPD, DAGGC) des Nations Unies, et sera ci-après dénommé « Logo Accessibilité ». La portée globale de ce logo est reflétée par un cercle, avec la figure symétrique connectée et vient **représenter une harmonie entre les êtres humains dans la société**. Cette figure humaine universelle à bras ouverts **symbolise l'inclusion pour les personnes de tous les niveaux, partout**. Le logo Accessibilité a été créé pour être utilisé dans des produits d'information **publics imprimés et électroniques** **poursensibiliser le public aux questions liées au handicap, et peut être utilisé pour symboliser des produits, des lieux et tout ce qui est « pour les personnes handicapées » ou est accessible**. Le logo d'accessibilité est **neutre et impartial** et **n'implique pas l'approbation de l'ONU ou du Secrétariat de l'ONU**.



> Symbole facile à lire. L'image est appelée « le logo facile à lire ». L'Europe de l'inclusion est propriétaire de cette image. Il n'est pas nécessaire de demander une autorisation spécifique pour utiliser le logo, à condition que :

- Sa publication respecte les lignes directrices faciles à lire et
- Inclure ce texte dans votre publication : « © Logo européen facile à lire : Inclusion Europe. Plus d'informations sur [www.inclusion-europe.eu/facile à lire](http://www.inclusion-europe.eu/facile%20à%20lire) »
- Plus de [détails sur l'utilisation du logo](#) (.pdf).



> Symbole de boucle magnétique. Ce pictogramme est utilisé pour signaler l'existence d'une boucle d'induction magnétique. Il est recommandé de l'appliquer dans les plans, les affiches d'information et les affiches directionnelles, les panneaux d'information et les brochures. Étant donné qu'il s'agit d'un pictogramme à faible compréhension, il est essentiel de l'accompagner du texte « boucle magnétique » et de fournir des informations contextuelles. Ce pictogramme est une adaptation d'Accesibiliconos sur le pictogramme de la norme UNE-EN CEI 60118-4.

- Plus de [détails sur la façon d'utiliser le symbole.](#)



## France

- > Mise Rules in Accessibilité des Établissements Recevant du Public. <https://www.handinorme.com/accessibilite-handicap/91-regles-de-mise-en-accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-n>
- > Label Tourisme et Handicap. <https://www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap> et <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/marque-label-tourisme-handicap#>
- > Site ressource. <https://tourisme-handicaps.org/>
- > Départ sud des chemins avec handicap. <https://www.chemins-compostelle.com/partir-sur-les-chemins-avec-un-handicap>

## Espagne

- > Bonnes pratiques en matière d'interaction avec les personnes handicapées. [http://www.cermicantabria.org/index.php?option=com\\_phocadownload&view=category&id=5&Itemid=135](http://www.cermicantabria.org/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=5&Itemid=135)
- > Guide de recommandations pour l'organisation de spectacles publics accessibles et d'activités [récréatives](#). [http://www.cermicantabria.org/index.php?option=com\\_phocadownload&view=category&id=5&Itemid=135](http://www.cermicantabria.org/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=5&Itemid=135)

- > Guide technique d'accessibilité dans [les espaces naturels](#). <https://observatoriodelaaccessibilidad.es/wp-content/uploads/2020/10/Guia-Tecnica-de-accessibilidad-en-Espacios-Naturales.pdf>
- > Guide technique d'accessibilité pour le réseau de chemins naturels [https://www.mapa.gob.es/fr/rural-development/themes/natural-paths/guia\\_caminos\\_naturales\\_acc\\_tcm30-563413.pdf](https://www.mapa.gob.es/fr/rural-development/themes/natural-paths/guia_caminos_naturales_acc_tcm30-563413.pdf)
- > Liens vers des informations sur l'accessibilité du Camino de Santiago :
  - Fondation ONCE: <https://caminodesantiago.fundaciononce.es>
  - Gronze : <https://www.gronze.com/camino-de-santiago/accesibilidad-discapacitados>
- > Discamino. <https://discamino.org/fr/>

## Portugal

- > NR - National Institute for Rehabilitation. <https://www.inr.pt/inr>
- > Tourisme du Portugal, encourage le tourisme accessible. <https://business.turismodeportugal.pt/pt/Conhecer/programas-initiatives/Paginas/all-for-all-portuguese-tourism.aspx>
- > Accessible Portugal, dispose de nombreuses informations pour promouvoir les bonnes pratiques du tourisme accessible. <https://accessibleportugal.com/resources/library/>

**Interreg  
Sudoe**



Co-funded by  
the European Union

**Ultreia\_Sudoe**



**amica**



Asociación de Municipios  
del Camino de Santiago



Agence française  
des chemins  
de Compostelle



FACULDADE DE  
CIÊNCIAS E TECNOLOGIA

